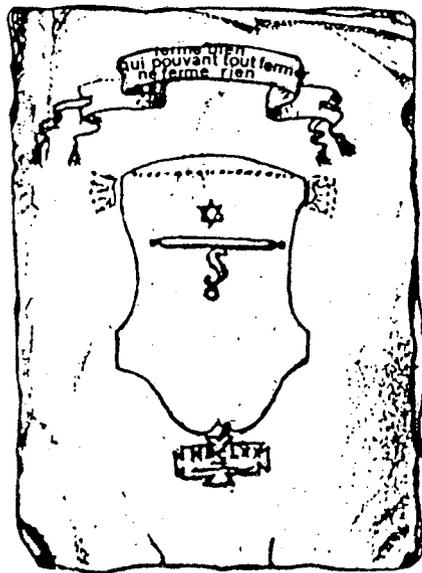


LES AMIS DU VIEUX ROGNES

Association déclarée J.O. 2.2.1977

ANNALES

15



1991

SOMMAIRE

Editorial	Gilbert SALEN
Compte-rendu des activités	Guiral ALMES
Bilan financier	Danielle ROSCH
Le ciel de Rognes	Paul FRANC
Une délibération Rognenque 1788	Ginette ANDRE
Au siècle dernier	Stéphane MAGNIN
D'une forêt singulière	Gilbert ROCHE
Brindilles des jours: les Abélié	Gilbert ROCHE
Le Foussa... Hier ou presque	Gilbert ROCHE
Fouilles archéologiques, quartier St Etienne les Aires	Guiral ALMES
Monographie du village de Rognes Pages 37 à 66.	Marie TAY

Reproduction des textes et illustrations interdites, sauf autorisation écrite, référence obligatoire à l'auteur et à la publication.

Les articles publiés dans les fascicules n'engagent que la seule responsabilité des auteurs.

EDITORIAL

Il y a tant de choses à faire, tant de choses que nous ne faisons pas, faute de temps bien sûr.

Nous nous étions au départ fixé des buts, des ambitions très précises et nous constatons aujourd'hui que tout cela répond à un besoin. Notre action est soutenue, encouragée par un nombre croissant d'adhésions et par l'intérêt qu'elle suscite au sein de notre village.

Dans ce monde rien n'est statique, tout est évolutif. Rognes aussi évolue ; et c'est tant mieux, c'est la preuve qu'il vit.

Nous avons connu Rognes, village ancestral, archaïque, uniquement voué depuis la nuit des temps au service de la terre. Cela paraissait acquis, immuable, éternel. Et les Rognens parfaitement intégrés dans leur manière d'être, de vivre, et de penser, dans leur société coulée dans cent générations. Deux mille ans d'habitudes, ça se fait respecter.

Et puis voilà, en très peu de temps, tout vole en éclats, les temps nouveaux, la dynamique du progrès. Un progrès fulgurant, exaltant, que les optimistes déclarent sans limite. Mais si pourtant, il en existe une : celle du supportable. Celle que tentent de fuir tous ces nouveaux Rognens qui ont quitté certains quartiers des villes où l'on meurt du "mieux vivre". Ils arrivent à Rognes avec, bien entendu, leurs vieilles habitudes, avec, eux aussi, leur façon d'être, de vivre et de penser. Chacun sa vérité. Mais des vérités tellement différentes ! Cela semble impensable. Des gens que séparaient cinquante kilomètres, parlant la même langue, mais dans un esprit, dans un monde tellement différent qu'ils ne se comprennent pas.

Dans notre vieille bourgade ça a provoqué de grosses vagues. Des mots, Oh ! mais des mots terribles ont été prononcés. On a dit invasion, catastrophe, révolution. C'est pire que tout cela ; c'est sans espoir, sans retour. C'est une évolution. Et cette évolution nous devons au plus vite lui donner un enfant, un mot plus positif. Il faut qu'elle nous apporte un enrichissement.

Les gens qui viennent à Rognes ont tous choisi d'y vivre, et s'ils viennent à Rognes c'est qu'ils aiment ce pays. C'est notre point commun. Notre association se veut point de rencontre. Et puis aussi, c'est en toutes lettres dans nos statuts, découvrir, promouvoir et défendre notre culture, notre patrimoine, notre environnement, tant de choses bien souvent malmenées, menacées de nos jours. Soit par négligence, ou par indifférence, ou bien opportunisme, ignorance et mauvaise volonté.

Vivre avec son époque et épouser son temps est une nécessité. Mais aller de l'avant, faire du nouveau, n'implique pas forcément détruire ce qui existe déjà. Les hommes naissent et meurent mais ils se perpétuent d'abord dans nos mémoires, dans ce qu'ils ont écrit, dans ce qu'ils ont bâti. C'est une loi éternelle. Une civilisation n'existe et n'a de sens que dans la continuité

Le dicton le dit bien : "un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir". Pour la gloire de nos pères on ne peut qu'admirer leur sens de la beauté. Recherche toujours empreinte de modestie et de simplicité, mère de toutes les perfections. Ces hommes qui aujourd'hui nous paraîtraient incultes, frustes et besogneux. Mais dans quoi puisaient-ils cette grâce des couleurs, des proportions, des formes, cette harmonie sans faille, l'étonnante beauté de certains vieux villages, ceux qui ont échappé à l'incurie moderne.

Ils savaient tout cela au sortir d'une école où ils allaient très peu. Leur architecte c'était d'abord l'instinct. Les canons de la beauté, l'habitude des yeux et les penchants du coeur. Tout cela découlant d'une harmonie interne que l'on entretenait par tradition orale, avec certainement beaucoup d'intransigeance. L'originalité butait sur des principes qu'on ne transgressait pas.

Toujours en accord avec eux-mêmes, leurs constructions s'adaptaient à leur mode de vie, au fonctionnel de l'époque. Cela aujourd'hui paraît inconfortable mais que c'était beau !

Ce que nos anciens puisaient au tréfonds de l'instinct dans les recoins de l'âme, aujourd'hui on le cherche dans des spéculations et hélas parfois même des élucubrations intellectuelles. C'est souvent très pratique, mais pas toujours très beau.

Tout cela est admis : liberté d'expression. (Les lois démocratiques sont tellement bénéfiques !) Alors extrapolons, mais de grâce respectons ce qui existe, ce qui fut notre gloire, notre prestige aux yeux du monde entier.

Il est encourageant de constater qu'aujourd'hui de plus en plus de gens conscients de cela, refusent fortement que l'on coupe leurs racines.

Année après année dans notre village même, des erreurs sont commises, et sont encore commises au cours de restaurations, constructions, aménagements de sites ou de monuments publics. Nous nous posons en défenseurs de notre patrimoine, il est de notre devoir d'éviter tout cela.

Respectueux des lois démocratiques, notre association tient avant toute chose à rester à sa place. Elle n'a pas, Dieu merci, pour voir de décision. Nous demandons aux élus responsables qu'ils nous consultent chaque fois qu'une modification est prévue aux points sensibles de notre commune. Nous voulons une concertation que nous souhaitons fructueuse, constante et amicale.

Nous ne prétendons pas non plus être les dépositaires exclusifs du savoir et du bon goût. Alors nous proposons au Conseil Municipal une convention tripartite à laquelle serait associé l'architecte des bâtiments de France dont nous avons l'accord et qui est là tout exprès pour nous conseiller utilement. Pourquoi donc s'en priver ?...

Rognes en a bien besoin. Oh ! ça n'est certes pas la huitième merveille, mais il existe tout de même des lieux, des ruelles et certains édifices auxquels nous sommes réellement attachés.

Par son charme discret et sa situation géographique notre village subit aujourd'hui une pression démographique énorme. Là aussi, la raison doit prévaloir. Sans égoïsme nous nous devons de garder à notre vieux village son caractère rural et bon enfant. Surtout ne pas détruire ce que tant d'hommes sont venus y chercher en faisant nôtre la boutade d'Alphonse Allais qui, lui, carrément, proposait de construire les villes à la campagne parce que l'air y est meilleur.

Gilbert SALEN
Octobre 1991

BILAN DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

de l'Assemblée Générale du 18 mai 1990
à l'Assemblée Générale du 15 juin 1991.

EXPOSITIONS: Fête du Vin du 22 juillet 1990, présentation de vêtements provençaux, avec l'aide de l'Association "LA COUQUETO" de Marseille.

Participation par le prêt de documents photographiques à l'exposition "Maisons Rurales en Provence", dans le cadre de l'Atelier du Patrimoine d'Aix en Provence. Mai et Juin 1991.

RESTAURATION: 2ème année pour la restauration de la chapelle de St Marcellin. Le chantier de jeunes de l'APARE s'est déroulé du 5 juillet au 15 août 1990. Les travaux ont porté sur l'édification de l'arc triomphal du choeur et sur l'élévation du mur nord.

DIAPORAMA: montage tout au long de l'hiver 90/91 du diaporama "La Provence vue du Foussa". Projeté le 15 juin 1991. Projection du diapo "Les Cabanons", le 16/5/91 à Marseille pour l'Association "La Couqueto". Transformation des trois diaporamas: les Cabanons, la Pierre, les Fleurs sur bande vidéo. Sont mis à la vente ou à la location du public.

JOURNEE ST MARCELLIN: elle a eu lieu le 16/9/90. Messe suivie de la Bénédiction de la Vendange et du repas champêtre. La chorale de Rognes s'est ensuite produite, et l'Orchestre de Cuivres d'Aix en Provence, termina cette agréable journée réunissant près de 200 personnes.

ANNALES: de nombreux articles ont agrémenté le No 14, distribué au mois de décembre 1990.

REPAS PROVENÇAL: le samedi 8 décembre a eu lieu le premier repas provençal qui a rassemblé 80 personnes. La "Couqueto" nous a apporté tout son savoir-faire pour organiser le cours de cuisine qui préparait le repas.

VISITES: visites de l'église et du village se sont succédé à la demande des associations de la région.

FOUILLES ARCHEOLOGIQUES: une fouille s'est déroulée rue Fontvieille et rue de la Forge dans le quartier des Aires. Elle apporte la preuve de l'existence d'une huilerie gallo-romaine et de la présence de la chapelle St Etienne.

PARTICIPATIONS DIVERSES: prêt de documents et de photographies anciennes à des associations régionales. Articles dans différentes revues, (Fédération Française d'Archéologie, Cellule Economique Régionale du Bâtiment etc...). Participation à la réalisation de deux dépliants sur Rognes.

ENVIRONNEMENT: participation aux réunions de la Coordination des Associations Régionales de Défense de l'Environnement sur les problèmes des tracés du TGV.

RETIRAGE: des 14 numéros des Annales et du livre de Marie TAY, Monographie du village de Rognes.

Nous souhaiterions constituer une bibliothèque, ouverte à nos adhérents, et qui serait composée essentiellement de documents concernant la région. Pour cela, nous faisons appel à tous ceux qui voudront aider à son élaboration par des dons de livres, revues, de vieux papiers, archives, et photographies.

Nous accepterons également des ouvrages, traitant de façon plus générale, les domaines qui intéressent notre association. Exemples: Archéologie, Architecture, Botanique, Géologie, etc....

Nous vous rappelons notre permanence à l'ancienne Mairie. Chaque samedi de 11h à midi.

ASSOCIATION LES AMIS DU VIEUX ROGNES

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 1991

RECETTES : 32 620,10
DEPENSES : 20 047,18

EN CAISSE LE 31 DECEMBRE 1991 : 12 572,92

Membres de l'Association

Membres inscrits : 181
Membres cotisants: 168

13 membres ne se sont pas acquittés de leur cotisation

Montant des cotisations encaissées au 31/12/1990 : 15 900
dont 6 pour 1991

Soit pour 1990 : 15 300
15 cotisations 1990 ont été versées après le 31/12/1990

Rubrique	Recettes	Dépenses	Balance
En caisse le 01/01/90	3 941,21		
Cotisations	15 900		
Repas provençal	3 780		
Vente d'Annales	1 530		
Subvention de la mairie	2 000		
Vente de Contes	150		
Dons	1 463		
Journée St Marcellin	2 692,09		
Sortie	1 163,80		
Photocopieur		445,93	
Repas provençal		3 232,10	
Sortie		1 600	
Abonnements et cotisations		1 610	
Photographies		422,70	
Timbres et papeterie		2 189,12	
Assurances		1 112,50	
Tirage des Annales		4 609	
Frais divers de fonctionnement		3 806,13	
Journée St Marcellin		1 019,70	
	32 620,10	20 047,18	
En caisse le 31/12/1990			12 572,92

LE CIEL DE ROGNES

Avez-vous quelquefois levé les yeux sur le beau ciel qui toutes les nuits, comme une cape de velours noir, est au-dessus de notre village? C'est notre ciel à nous et les étoiles qui y brillent sont bien les plus belles parce que ce sont les nôtres. Elles brillent comme des diamants plus au moins gros, mais tous plus beaux les uns que les autres.

Avez-vous remarqué que leur couleur est différente, les unes sont bleues presque blanches, les autres jaunes, les plus froides sont rouges ; leur couleur est fonction de leur température et des produits chimiques qui les composent, tout cela les rend encore plus belles.

Depuis les temps les plus anciens les hommes leur avaient donné des noms, les avaient groupées en constellations selon leur disposition apparente dans le ciel, ils avaient, avec leur grande imagination, représenté avec ces deux mille points brillants des figures mythologiques ou des objets usuels.

Pour les figures mythologiques : Cassiopé, Hercule, l'Hydre femelle, Pégase, et bien d'autres.

Pour les objets usuels : le Compas, le Burin, l'Horloge, la Boussole etc...

Le départ était donné et depuis, la Société astronomique internationale a divisé le ciel en 88 constellations de manière à ce que tout point du ciel appartienne à l'une d'entre elles. Il faut souvent beaucoup d'imagination pour reconnaître dans une constellation, le personnage, l'animal, ou l'objet dont elle porte le nom.

Si nous appliquons la rigueur astronomique aux constellations, tout change, puisque la position des étoiles sur la voûte céleste est un effet de perspective, elles ne sont pas sur le même plan mais souvent très éloignées les unes des autres. Si nous prenons pour exemple la Grande Ourse que tout le monde retrouve facilement dans le ciel, cette constellation est composée de sept étoiles brillantes, leur disposition représente une casserole, avec quatre étoiles pour le récipient et trois étoiles pour la poignée. Celle du milieu de la poignée est une étoile double visible à l'oeil nu, leur nom est Mizar et Alcor. Les Arabes l'appellent aussi l'épreuve, car si on arrive à la distinguer c'est que notre vue est encore assez bonne. Revenons aux sept étoiles principales, leur distance de la terre varie de 80 à 170 années lumière, elles ne sont donc pas sur le même plan comme le laisserait supposer le dessin qu'elles représentent. Il en est de même pour toutes les constellations. Avez-vous pensé que toutes ces étoiles sont des soleils comme le nôtre, souvent beaucoup plus gros. Sirius, la belle étoile qui brille au sud en hiver, est si grosse que, mise à la place de notre soleil, elle engloberait tout le système solaire jusqu'à Pluton. Sa voisine Sirius B est une naine blanche, reste d'étoile morte et constituée de matière dégénérée. Sa densité est de 125 kg/cm³. Tout cela donne à réfléchir sur la valeur infime

que représente notre petit soleil et ses quelques planètes, dans l'immensité de l'espace intersidéral.

Que représente notre système solaire par rapport aux milliards de soleils de l'univers? Pas grand chose !

Que représente la terre par rapport au système solaire ? Pas grand chose !

Que représente l'homme par rapport à la terre ? Pas grand chose !

Mais alors, que représente l'homme par rapport à l'immensité de l'univers ?

Rien, trois fois rien, moins que rien...

Il n'est pas toujours agréable de ramener les choses à leur juste valeur et de remettre les choses à leur place. Mais en être conscient c'est peut-être devenir meilleur, c'est modifier ses actions, sa manière d'être, ses réactions en fonction de ce que l'on est vraiment et non pas en fonction de ce que l'on croit être.

C'est ramener tous nos problèmes aux vraies dimensions de poussières de l'univers que nous sommes...

à suivre...

Paul FRANC.

UNE DELIBERATION ROGMEENQUE A LA VEILLE DE LA
 REVOLUTION FRANÇAISE
 20 Avril 1788

Nos Institutions Républicaines ont-elles tellement innové? De nos jours, la France est divisée en Régions, celles-ci en Départements, ces derniers en Arrondissements, Cantons et Communes. Mais trois seulement de ces divisions administratives ont une Assemblée délibérante: la Région et son Conseil Régional, le Département et son Conseil Général, et enfin la Commune et son Conseil Municipal.

La découverte d'une liasse, aux Archives Municipales d'Aix, rue Venel, cataloguée 199, m'amène à penser qu'on n'était pas loin de cette situation, qui est la nôtre, à la fin de l'Ancien Régime, exactement en 1788, avant que les grands bouleversements n'aient commencé. Certes, il y a d'autres noms, le langage n'est pas le même. Ainsi le Conseil Municipal, dont les membres sont déjà des Conseillers, est "l'Assemblée de la Communauté", chose normale puisque la localité, par ailleurs modestement appelée "lieu" (ce lieu de Rognes) est dite "Communauté". Le titre du texte est d'ailleurs:

EXTRAIT DU LIVRE DE DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE
 DE ROGNES

Car il s'agit d'une copie du Compte-rendu de la délibération du 20 Avril 1788, effectuée par le greffier Pellegrin, prénommé Amand, pour le Greffe de la Viguerie, et envoyée à son Chef-lieu, c'est à dire à Aix, où ce texte est resté en dépôt.

Les simples Conseillers, ce jour-là, furent douze, convoqués, selon la coutume, par l'organe d'un certain Jean-Baptiste Rié, Trompette Ordinaire, lequel exerça son talent à tous les lieux et carrefours, "aux fins que tous les Conseillers eussent à se rendre à la présente Assemblée à quatre heures de relevé", comme l'a calligraphié le greffier Pellegrin: quatre heures après midi, heure qui semble très raisonnable et laisse le temps d'avoir travaillé et surveillé le travail de ses ouvriers agricoles, puisqu'il s'agit de Propriétaires.

Ce sont les Sieurs: Jérôme Giraud (qui a droit à une mention spéciale, comme Second Consul de l'année précédente: 1787.)

Gaspard Fabre

Etienne Roche

Pierre Giraud

Joseph Durand

Jean-Baptiste Pécout

Jean Roubin

Laurent Beaume

Benoît Gavaudan
 Joseph Isoard
 Nicolas Valence
 Joseph Denis Ferry

A cette date: 1788, Monsieur le Marquis de Rognes, signe des temps, n'habite plus le village dont il porte le nom, mais s'en est allé à Avignon. Il a cependant dans l'Assemblée son Représentant, on dit son "Préposé", ce que notre greffier orthographe "Proposé": il s'appelle Maître André Bonnaud, et il est Notaire.

Les autres Nobles et les Forains, c'est-à-dire les gens non domiciliés à Rognes, bien qu'y étant Propriétaires, ont aussi leur Représentant, appelé, lui, leur Substitut. Il s'agit de Maître Jean-Baptiste Antoine Denis Guion.

Le rôle prépondérant dans l'Assemblée- bien que le terme de Président ne soit pas utilisé- revient au Sieur Pierre Jean Antoine Cavaillon, pour cette année 1788, Maire de Rognes.

Ce titre, que nous croyons très républicain, puisqu'on imagine volontiers le premier magistrat municipal ceint de son écharpe tricolore, fut, en fait une invention de Louis XIV, qui cherchait des écus en vendant des titres ronflants et inutiles, et qui avait rendu obligatoire de les acheter. On disait auparavant "Premier Consul". Les deux adjoints se nomment toujours des Consuls, ce qui prouve que le titre, vendu par Louis XIV, de Commissaire" pour le Second Consul, était tombé en désuétude.

Ces deux consuls, ce sont, entourant le Sieur Cavaillon, Maire, les Sieurs Jean Caulavier et Denis Gautier. Nous en sommes à seize personnes, greffier exclu. Il faut en ajouter une dix-septième, et ce sera socialement la plus importante: le Sieur Joseph Granon Saint-Christophe, un anobli sûrement, Viguiier et Lieutenant de Juge de ce lieu, la seconde expression expliquant le sens de la première.

Bien qu'à cette date- 20 Avril 1788- le Roi Louis XVI n'ait pas encore convoqué les Etats Généraux, ce qu'il ne fera qu'en Août 1788, ni, par voie de conséquence, accepté le doublement du Tiers, ce à quoi il se résoudra en Décembre 1788 seulement, on peut considérer qu'à Rognes, avec deux personnes contre quinze, la Noblesse est largement minoritaire, tout au moins ce jour-là et dans cette Assemblée.

Ce qui se passa ensuite est très simple: le Maire Cavaillon montra aux assistants deux lettres qu'il avait reçues.

L'une émanait des Procureurs du Pays (Païs) et faisait savoir la date de

la prochaine Assemblée de la Viguerie, dans sept jours, le 27 Avril, Assemblée où lui, Maire de Rognes, devait aller représenter cette Communauté, en votant selon ses directives. On peut donc penser que la première Assemblée préparait la seconde, en ce qui concernait les Rognens.

En effet, comme nos Communes, par l'addition de leurs territoires respectifs constituent un Département, en ce temps, de la même façon, les Communautés constituaient une Viguerie. Et Rognes faisait partie de la Viguerie d'Aix, qui correspondait à la moitié orientale du Département des Bouches-du-Rhône, en mordant légèrement sur le futur Vaucluse (Pertuis) et sur le futur Var (Rians - Le Bausset).

Du 13 au 25 Avril 1788, et surtout le dimanche 20 Avril, soixante-quatre Communautés rurales de la Viguerie d'Aix délibérèrent, puisque "Sa Majesté a jugé à propos d'ordonner la convocation de son Tiers-Etat à Lambesc pour le 4 May 1788" et que "Sa Majesté entend que chaque Viguerie y envoie son Député" et que "La Viguerie d'Aix doit y envoyer le sien comme les autres". C'est Peynier qui nous apprend tout cela. Rognes n'a pas jugé à propos d'entrer dans ces détails.

Les autres Vigueries de la Provence- Ancien Régime oblige - se trouvaient avoir les formes les plus bizarres et les plus irrégulières, et la localité éponyme nous paraît parfois surprenante. C'est ainsi qu'il y avait : les Vigueries de :

Tarascon, Apt, Forcalquier, Sisteron, Seyne, Digne, Colmars, d'Annot, Castellane, Moustiers, Barjols, Aups, Grasse, Draguignan, Saint-Maximin, Brignoles, Lorgues, Hyères, Toulon.

Ce qui fait vingt Vigueries avec celle d'Aix.

Ces vingt Vigueries se trouvent sur une carte, page 369, de l'Histoire de la Provence, publiée sous la direction d'Edouard Baratier (Privat éditeur). Le Comtat-Venaissin, possession du Pape, et le Comté de Nice, possession du Royaume de Sardaigne, étaient hors de la Provence en 1788.

La deuxième lettre, dont le Maire Cavaillon fit faire lecture à son auditoire avait été écrite par Monseigneur l'Archevêque d'Aix, en sa qualité de Président des Etats. Car, analogue à une Région, la province, donc ici la Provence, avait son Assemblée, habilitée à répartir les impôts, où se rencontraient les députés des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état. Toutes les provinces n'avaient pas ce privilège, mais la Provence en bénéficiait, et c'est l'essentiel pour nous. Et le Clergé, Premier des trois ordres, y avait la présidence, en la personne de l'archevêque de la capitale de la Provence, pour lors Monseigneur de Boisgelin. Or ce digne prélat, en

sa qualité de Président des Etats, demande aux conseillers Rognens de se prononcer sur la forme de nomination du député de l'Assemblée de la Viguerie - elle-même formée, sauf exception, de tous les Maires des Communautés - qui devra annuellement assister aux Etats. Et il leur propose deux possibilités: ou bien le désigner par un vote à l'Assemblée de la Viguerie, ou bien prendre le Maire de chaque Communauté à tour de rôle.

Le compte-rendu du greffier Pellegrin ne nous fait malheureusement pas savoir ce qui fut dit par l'un ou l'autre des conseillers présents, en nombre suffisant pour que la délibération fut valable, comme l'avait soigneusement examiné le Maire Cavaillon. Mais il indique clairement le choix final de l'Assemblée, choix unanime d'ailleurs, en ajoutant ses motivations: il faut élire le député, parce qu'il doit être instruit et zélé, et que ces deux qualités indispensables sont mieux sanctionnées par une élection, qui aura su repérer le meilleur, et parce que le choix des votants sera libre et éclairé. Même dans un village provençal, on n'ignore pas qu'on vit au Siècle des Lumières. Au contraire, le tour de rôle, c'est l'effet du hasard, et il peut présenter bien des inconvénients. Un Maire de village serait-il un incapable? Ce n'est pas moi qui le dit. Cependant, on écarte les consuls et autres habitants du Chef-lieu de la Viguerie. On bannit donc tous les Aixois. Ces gens là n'ont que trop d'importance par ailleurs, pensent sans doute nos ruraux.

Un seul mot, dans le texte, annonce le vocabulaire révolutionnaire, celui de Nation. Ce substantif recouvre les Etats, dont les députés des trois ordres composent la Nation. "Considérant que l'intérêt de la Viguerie et de chaque Communauté qui la compose exige essentiellement qu'elle ait, auprès de la Nation ensemble (assemblée) des représentants assez zélés pour y porter leurs vœux, y exposer leurs besoins et assez instruits pour prendre leur défense." Souci légitime de contribuables assujétis à la Taille
Royale.

Les bonnes gens qui délibérèrent, en ce 20 Avril 1788, un dimanche après Vêpres, dans la Salle du Conseil de la Communauté, à Rognes, sont appelés des Sieurs, pas encore, certes, des citoyens, mais bien que le document porte un timbre à fleur de lys, il n'est dit nulle part qu'ils soient des Sujets. Le Roi est absent du texte - ce qui n'est pas le cas, on l'a vu, pour d'autres communautés. On semble l'ignorer.

On peut dire pour conclure, que ce texte, très simple, est significatif ; il exprime bien son temps, et quoique les grands problèmes - finances, réformes - n'y soient pas abordés, il reflète, par la confiance mise dans la Raison - qui éclaire - et dans la Liberté, la pensée "patriote" .



La Viguerie d'Aix et les 64 Communautés rurales -
 dont Rognes - qui délibérèrent entre le 13 et le
 25 Avril 1788 et surtout le dimanche 20 Avril - pour
 préparer l'Assemblée de la Viguerie à Aix, le 27 Avril 1788
 et l'Assemblée des Etats à Lambesc le 4 Mai 1788.

UNE DELIBERATION ROGMENQUE A LA VEILLE DE LA
 REVOLUTION FRANÇAISE
 20 Avril 1788

Texte: Orthographe modernisée -

EXTRAIT DU LIVRE DE DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE ROGNES

L'an mil sept cent quatre vingt huit, et le vingtième jour du mois d'Avril dans la Salle du Conseil de la Communauté de ce lieu de Rognes, par devant Maître Joseph Granon Saint Christophe, Viguiier et Lieutenant de Juge de ce dit lieu, et à la requête des Sieurs Pierre Jean Antoine Cavaillon, Jean Caulavier, et Denis Gautier, Maire et Consuls de ce dit lieu de Rognes, le présent Conseil Particulier a été publié et proclamé, par l'organe de Jean Baptiste Rié, Trompette Ordinaire de cette dite Communauté, par tous les lieux et carrefours de ce dit lieu accoutumés et aux formes ordinaires, aux fins que tous les Conseillers eussent à se rendre à la présente Assemblée, à quatre heures de relevée, après avoir toutefois fait convoquer Maître André Bonnaud, Préposé de Monsieur le Marquis de Rognes, et Maître Jean Baptiste Antoine Denis Guion, Substitut de Messieurs les Nobles et Forains, et à laquelle Assemblée se seraient trouvés tout premièrement Messieurs les Maires et Consuls, le Sieur Jérôme Giraud, Second Consul ancien, ledit Maître Guion, Substitut de Messieurs les Nobles et Forains, les Sieurs Gaspard Fabre, Etienne Roche, Pierre Giraud, Joseph Durand, Jean Baptiste Pécout, Jean Roubin, Laurent Beaume, Benoît Gavaudan, Joseph Isoard, Nicolas Valence et Joseph Denis Ferry.

Le Sieur Cavaillon, Maire, après avoir examiné que la présente Assemblée était assez nombreuse pour délibérer, expose qu'il a reçu deux lettres, dont l'une de la part de Monsieur l'Archevêque d'Aix, en sa qualité de Président aux Etats, par laquelle il sollicite cette Communauté de déterminer son choix pour la forme de la nomination du Député de la Viguerie qui devra annuellement assister aux dits Etats, savoir si tel député sera nommé par l'Assemblée de la Viguerie, ou s'il sera pris à chaque Communauté à tour de rôle. Et l'autre de la part de Messieurs les Procureurs du Pays, portant convocation à l'Assemblée de la Viguerie au vingt sept du mois courant, ayant ledit Sieur Maire remis sur le Bureau les dites deux Lettres, pour en être fait lecture, et pour ensuite y délibérer ce qu'il appartiendra.

(Ici, deux lignes ne se rapportant pas au sujet, mais concernant inopinément le bail d'une ferme.)

Lecture faite des dites deux lettres de Monsieur l'Archevêque et de Messieurs les Procureurs du Pays, considérant que l'intérêt de la Viguerie et de chaque Communauté qui la compose, exige essentiellement qu'elle ait, auprès de la Nation Ensemble (Assemblée) des Représentants assez zélés pour y porter leurs vœux, y exposer leurs besoins, et assez instruits pour prendre leur défense, que tels Représentants pourraient être dépourvus de ces qualités, s'ils n'étaient (ne tenaient) leurs existences et leurs pouvoirs que de l'effet du hasard, ou du fait de leur tour de rôle, et non pas du choix libre et éclairé de ces mêmes Communautés qu'ils devraient représenter, et qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre à l'égard de cette nomination que d'adopter cette décrite forme, et qu'il fût établi et consacré, par les premières lois et statuts de cette province, exécutées pendant plusieurs siècles, plutôt que de laisser subsister un tour de rôle qui ne peut présenter que bien des inconvénients dans les effets. En conséquence, le Conseil a unanimement délibéré, et chargé le Sieur Cavillon, Maire, en assistant à l'Assemblée de la Viguerie convoquée au vingt sept du courant, à laquelle a été aussi unanimement député, d'y voter, au nom de cette Communauté, qu'il n'y ait à l'avenir d'autre Député de la Viguerie pour assister aux Etats que celui qui sera annuellement nommé dans les dites Assemblées de la Viguerie, par les choix libres de ses divers membres et que le Député soit choisi parmi le nombre de feux des Communautés, sans pouvoir l'être parmi les Consuls ou autres habitants du Chef-lieu de la Viguerie.

Signé à l'original Granon Saint Christophe, Lieutenant de
Juge,
Cavillon, Maire, Caulavier, Consul, Giraud, Fabre, et nous, Pellegrin,
greffier... A Rognes, le 20 Avril 1788. Reçu quinze sols, signé Diouloufet
(Nom du Trésorier ?) Le tout à l'original.

Collationné

Pellegrin, greffier

AU SIECLE DERNIER...

La destruction des pies.

Dans la séance du 11 avril 1895 le Conseil Municipal à l'unanimité (Gaudin, Baragis, Roubion, Michel, Valeye etc...) décide le vote d'un crédit supplémentaire de 100 francs pour permettre de payer intégralement les destructeurs de ces animaux nuisibles.

En effet le crédit de 200 francs du budget primitif s'est avéré insuffisant: les zélés destructeurs ont à leur actif le décès de 1500 pies!

Est-ce le chiffre exact? N'ont-ils pas utilisé le procédé mis au point par deux lascars il y a quelques décades? Ils présentaient en mairie leurs prises (des oeufs de pie) dans un emballage d'oeuf de poule, percevaient la prime et voyaient partir la boîte dans la corbeille à papier. Rien ne leur était plus facile à la première occasion que de passer avant le ramassage des ordures... et de présenter à nouveau leur soi-disant nouvelles prises (fraîcheur non garantie!). C'est le garde champêtre qui avait mis fin à la supercherie.

Avant ou après, je ne sais, le sieur B avait mis au point une méthode à rentabilité limitée: Il présentait les pattes de l'animal, percevait la prime, puis quelques jours après, le fils présentait la tête de ces mêmes prises. Je crois que le système n'eut pas longue vie.

Actuellement il n'y a plus de prime. Une petite voix à la mairie me l'a confirmé. D'ailleurs il reste si peu de pies et même autres animaux. L'homme, ses chats, ses chiens se sont chargés de faire le vide...sans prime.

Stéphane MAGNIN.

D'UNE FORET SINGULIERE

(extraits)

L'OLIVIER

Si l'olive parfaite précède un glissement
oblique de voyelles j'y vois la preuve
évidente de l'importance du fruit;
comme le résultat où l'olivier concentre
l'amertume de ses réflexions.

L'olivier, noueux des racines aux derniers
rameaux, lace les réseaux compliqués des veines
du penseur.

Grec et philosophe par surcroît,
dans le miroitement de ses petites feuilles
dures (i vert et e argent) qu'un friselis
renverse, l'olivier berger bienveillant
d'un bleu troupeau de lavande,
malgré son abord rude et sa sagesse
apparente
se laisse aisément geler au coeur.

LE CYPRES.

J'ai toujours voué au cyprès une tendresse particulière. Il conserve dans ses fonctions funèbres une réserve, une dignité dont ferait bien de s'inspirer le saule au lieu de se répandre en lamentations.

D'abord il se présente tel quel dans une simplicité de pique, sans nulle pose, sans recherche d'effet. Il y faut quelque malice pour distinguer cette flambée noire et pointue que vit Van Gogh.

Face au mistral son mépris de muraille. Mais pour le mesurer je dois le sortir du rang. A nul plus que lui la solitude convient.

D'ailleurs ce torse serré dur s'acquiert au prix de sacrifices et de macérations d'anachorète.

Vous le rencontrerez à l'écart des routes fréquentées, moine mendiant le long des chemins charretiers. Pénitent retroussé dévalant des rocailles. Capucin des garrigues. Ermite noir d'une chapelle de colline.

Selon le décor il modifie son style. Un peu de lune, un coup de vent l'effilent. Plus inquiétant et plus furtif, d'effacement d'épaule toujours de profil, troisième manteau rasant les murs il prend des mines de conspirateur calabrais. Bandit d'honneur d'un maquis dru. Sentinelle à l'oratoire - guérite.

Je ne voudrais pas médire du cyprès mais je n'ai pu m'empêcher de remarquer sa prédilection pour les ruines. Il les signale de son aigrette sombre et lorsque vous le surprendrez près d'un mas vous ne manquerez pas de constater un air de misère ou d'abandon ou pour le moins les stigmates d'une dégradation ou d'un isolement.

LE PIN.

A partir de cette médiocre détonation il m'échappe.
 En volutes et en boucles, ténu et furibond il
 s'éparpille en ponctuation échevelée, en rapides flammèches au
 long des versants et des crêtes.

Tourbillonnant, déconcertant, léger ; décoiffé,
 rebroussé, de minceurs renversées, de guillemets, de trilles.
 Bateleur haletant des pauses de midi, il jongle de plumets, de
 pommes de brindilles.

*

*

*

Il suffit d'accélérer un peu le temps pour que mon arbre
 s'enroule dans son feuillage puis se défasse et se répande par
 ces poussées, de ces gonflements saccadés des métamorphoses
 d'insectes que le cinéma restitue.

Des esquisses se tordent en des naissances tourmentées.

Aucune forme ne dure.

Aucune flamme ne tient la fugitive promesse qu'une autre
 remplace

Le bond y affleure, l'inattendu et son repentir.

Je suis devant le pin l'homme du premier feu.

*

*

*

Plus torturé plus vif qu'un danseur de Bali le pin est
 espagnol de cambrure et de voltes.

*

Bouc de minime sabbat.

*

La griffe hargneuse du chaton. Bouffant de poil et coup
 de patte : le jeune pin.

BRINDILLES DES JOURS.

(extrait)

LES "ABELIE".

D'un usage ancien, à l'approche de l'été et à l'automne, des flux et des reflux de la transhumance traversaient notre village. Les crues de printemps se dénonçaient depuis "Le Gros Pin" par un tremblement de sonnailles. Aussitôt une rumeur, puis comme un écho répercuté par des voix d'enfants courait les rues : "Les abélié!...Les abélié!..."

Nous nous précipitions vers l'Avenue de Lambesc et la Bourgade, et alignés le long des trottoirs, plaqués contre les façades, nous attendions le spectacle.

Menée par un maître-berger chevelu et solennel, (lou baile), une avant-garde d'ânes chargés à bât nous renseignait sur l'importance du troupeau.

A peu de distance venaient, arrogants et farouches, les boucs conducteurs. Très fiers, nous semblait-il, de porter des cornes si élégamment galbées et les plus grosses clarines aux sonorités profondes.

Suivaient les puissants béliers, massifs, rembourrés de toison serrée, pourvus de solides trophées contournés en volutes annelées. Et derrière, arrivait, se bousculant dans les remous de laine, le flot de la piétaille. Un fleuve d'échines et de têtes inquiètes qui coulerait longtemps. Un fleuve tumultueux charriant les lamentations pitoyables de mille bêlements et un tintamarre de clochettes. Un fleuve paisible parfois, dans la chaleur, nimbé de poussière, harassé de mouches en habit de velours. Un fleuve soudainement houleux, frissonnant, tourbillonnant, réagissant aux aboiements des chiens stimulés par les cris et les claquements de fouet des bergers.

Spectateurs ébahis de cet exode, encerclés par des odeurs d'urine et de crésyl, nous regardions passer des choses très étonnantes : des pâtres de la crèche, (grandeur nature), en houppelande et chapeau à larges bords, des chiens noirs et frisés, comprenant et obéissant aux sifflements de leur maître, des brebis aux yeux doux et larmoyants, au museau morveux, des caprins à la prunelle minérale, à nous frôler jusqu'à éprouver sur nos genoux le contact d'un suint terreux.

En queue de défilé, la carriole traînée par un âne, débordante d'ustensiles de cuisine, d'outils, de récipients, de sacs, de couvertures et d'agneaux plaintifs nés sur la

route. Accrochée au bout d'une longue corde, une chèvre zigzagante ferme la marche, avançant par à-coups, poussée par le balancement d'un pis gonflé et lourd.

La "Bourgade" est un oued asséché où le bruit des campanes meurt sur une jonchée de petites olives noires.

Allant vers les Alpes et les frais pâturages, le troupeau, après la chapelle Saint-Denis, s'engageait dans cette montée de "La Coulade", que l'on nomme peut-être encore: "Le chemin des Abélié".

NDLR. Le Gros Pin = un arbre splendide qui se dressait sur le talus à l'intérieur du virage au sommet de la côte de Lambesc. Le tremblement de terre de 1909 avait mis à nu sa racine pivotante, le rude hiver de 1956 l'a achevé.



1961 Au Portail

LE FOUSSA...HIER OU PRESQUE.

Dans les marges du temps où meurent les saisons,
le vieux FOUSSA pleure misère.
Sur son versant stérile encombré de décombres,
sans ombre ni fontaine, encore s'y accrochent
entre deux roches,
"panicau" féroce et "bauco" rêche.
Même aux animaux coutumiers d'une maigre pâture,
cela ne suffit plus, il faut quitter ces lieux !
Vers des prairies prochaines, s'en vont au rythme lent
d'une humble carriole, une paire de boucs, émigrants,
grands seigneurs à la barbe sévère...
et le harem bêlant d'un quarteron de chèvres.

Voici dans ce désert rasé que les bêtes abandonnent,
courant comme un cabri, un gamin demi-nu. Muni,
(déculotté par les soins de sa mère) de son papier
journal.

Le vent en soulevant les pans de sa chemise, a souvent
révélé son derrière joufflu.

Il va sans s'émouvoir de pudeur superflue,
vif lutin bondissant au rude fil des pentes,
pour s'engourdir soudain, jeune faune accroupi.
Ne vous offusquez pas. Cet amateur de ruines,
fervent des petits coins, grâce lui soit rendue,
sa constance est sublime.

Pensez aux lendemains prospères.

Pensez à l'avenir de ce sol dépourvu,

qu'un enfant assidu

chaque jour fertilise.

Louez-le, Rognens. Louez-le, sans attendre.

Rendez gloire à celui qui résolument apporte l'espérance,

aux troupeaux efflanqués, de festins d'herbe tendre.

Rognes le 30.09.91

Gilbert ROCHE

1960



**FOUILLES ARCHEOLOGIQUES QUARTIER ST ETIENNE-LES AIRES.
ROGNES**

Compte-rendu de la fouille.

Les travaux entrepris pour l'assainissement de la rue de la Fontvieille ont fait apparaître les vestiges d'une cuve en béton de tuileau romain. Une partie a pu être fouillée, le reste étant détruit par les engins de terrassement lors du creusement de la tranchée.

Malgré une surveillance des travaux et l'information donnée aux responsables de l'entreprise de l'existence de vestiges dans le secteur, c'est le passage sur le chantier de Mr LEMAIRE, archéologue à la Direction des Antiquités d'Aix en Provence, qui fit engager la fouille. Il nous signala l'existence de fragments de béton de tuileau romain qui s'avèrent appartenir à une cuve.

L'autorisation de sauvetage est délivrée par Mr JACOB Directeur des Antiquités PACA et l'affaire suivie par Mr BERTUCCHI Conservateur des Sites. Mr le Maire de Rognes, autorise également par écrit les travaux de recherche.

Pour éviter une interruption des travaux, la fouille s'effectue le samedi 23 mars et le dimanche 24. Y participent: Benoit GAXOTTE, Gilles BRINGER, Sébastien FRITSCH, Michael GAUTIER.

Le quartier des aires, est formé par un banc rocheux (tortonien moyen) s'étendant sur environ 1 hectare, dans la partie Est du village. Cette vaste plaque dont la limite basse suit la rue Fontvieille, remonte fortement vers l'Est, et domine le quartier du Gourgounié route d'Apt. Elle vient en contact à l'est avec les niveaux géologiques du hauterivien supérieur et plus au sud avec les strates du rognacien.

LA CUVE. (en 1 sur le plan)

Elle est située sous la rue Fontvieille, sa partie ouest s'étendant sous le bâtiment de l'école maternelle. Les fondations en béton s'appuyant sur elle, l'ont vidée de son ancien remplissage. Dans sa plus grande longueur, elle mesure environ 2 m, sa dimension interne est de 1,68 m. Sa profondeur de 0,56 cm, doit être augmentée de 0,21 cm en moyenne pour l'épaisseur du fond. Le béton de tuileau de couleur orangée, est coulé dans une cavité creusée à l'origine dans le rocher. Les parois sont également coffrées et viennent se raccorder au fond par un quart de rond.

Le remplissage se composait d'une terre noirâtre mêlée de tegulae et de fragments de poteries gallo romaines: 2 gros fragments de vases sigillés, (type Dragendorf 37) sud gauloise décorés (lapin ou chien). 1 frag. de sigillé claire B (bol à décor de guillochis de type Lamboglia 2). Un fragment de lampe à huile. Trente et un morceaux d'urnes. Un pied de jarre et avec fragments de panse et d'anses. Deux morceaux de vase à parois fines. Une petite anse de jarre. Cinquante fragments de céramiques à pâte claire. Des clous, verre, charbons de bois, os, fragments de dolia, et béton de tuileau, étaient mêlés sans positionnement stratigraphique précis à quelques fragments d'amphores.

L'ensemble de ce mobilier appartient aux I^{er} et II^{ème} siècle de notre ère.

A proximité de cette cuve, et au sud, la touchant presque, une tombe détruite par les travaux donnait un crâne.

Il est bon de rappeler ici que les travaux effectués en septembre 1981, sous le préau de l'école avaient fait apparaître deux tombes en pleine terre (voir le plan ci-joint en 2). L'une de ces tombes à l'angle du préau et du bâtiment (aile Est), présentait un squelette dont le crâne reposait sur un morceau de béton de tuileau. La deuxième tombe, en pleine terre se situait devant le bâtiment au sud du préau.

Sur la planche d'implantation des fouilles, (en 3) l'on peut remarquer le positionnement du puits de St Etienne, puits profond, appareillé, de 1,5 m de diamètre environ. Il se situait entre les bâtiments actuels de l'école primaire et de la cantine scolaire.

(source d'informations Gilbert SALEN)

Une cuve (5 sur le plan) (ou peut être un sarcophage) fut découverte au sud de la croix de St Etienne. Détériorée par les travaux, et le passage en souterrain des fils du téléphone, elle se positionne sous les fondations des maisons du début de la rue des Aires et de la rue de la Forge. Malgré le volume très réduit des dépôts que nous avons fouillé, elle a donné: 13 fragments de tégulae, 5 fragments d'amphores, des morceaux d'urnes et de céramique grise commune, un morceau d'anse d'amphore, 1 bord de poterie peint, un os long fémur et divers morceaux de poteries communes à pâte claire.

Le dépôt de terre noirâtre s'apparente à celui trouvé dans la cuve en béton de tuileau. La cuve est ici taillée dans le rocher et ne présente pas de traces de béton de tuileau. Le mobilier, un peu plus tardif pourrait se situer au II^{ème} ou III^{ème} siècle de notre ère.

En 5 sur le plan, la tranchée de pose des fils EDF, a découpé plusieurs tombes. Deux étaient orientées Est-Ouest dans le milieu de la place formée par l'intersection de la rue des Aires et la rue de la Forge.

En 6 sur le plan, la tranchée a également partagé la chapelle de St ETIENNE. Chapelle dont on ne connaissait pas l'implantation dans le quartier. Les deux textes faisant état de cette chapelle, de Marie TAY et de l'ABBE MARTIN, sont avares de précisions sur sa position. Elle était donc située sur la partie la plus haute du quartier, et dominait, orientée vers l'Est, le quartier du Gourgounié. Elle était visible de toute la région, puisque ses dimensions, 10 m de largeur de nef, donnerait une longueur de nef de plus de 31 m. (calculs réalisés par Mr Marcel BONNAUD, que je remercie ici pour ses relevés). Les murs d'une épaisseur de 1,15 sont formés par deux parements, intégrant un remplissage de pierres liées au mortier de chaux. Les pierres de parement sur deux assises pour le mur nord, sont taillées dans la pierre de Rognes et reposent sur un lit de mortier en contact avec le rocher qui sert d'assise au bâtiment. Le mur sud, très détérioré, laisse voir des fondations plus profondes qui s'appuient également sur le rocher. L'angle nord-ouest de la chapelle est visible et ses assises supérieures forment encore le sol de circulation de la rue. Dans l'angle interne de la chapelle, des inhumations existaient. L'une rupestre, orientée comme la

chapelle, contenant un squelette dans une très mauvaise conservation. Au dessus de cette tombe, et décalés vers le sud, plusieurs squelettes avaient subi des déplacements, les ossements n'étant plus en connexion anatomique. Autour de la chapelle et à l'intérieur, de nombreux ossements prouvent que cette chapelle était entourée de la nécropole de St Etienne, cimetière utilisé par les Rognens puis abandonné au profit de celui de St Martin au moyen âge. Les photographies du début du siècle montrent pour cette zone de nombreuses tombes rupestres. Le creusement des fondations des habitations qui se sont ensuite implantées après le tremblement de terre de 1909, a toujours attesté la présence de tombes et d'ossements en très grande quantité.

L'orientation du bâtiment est Est-Ouest à 4° près.

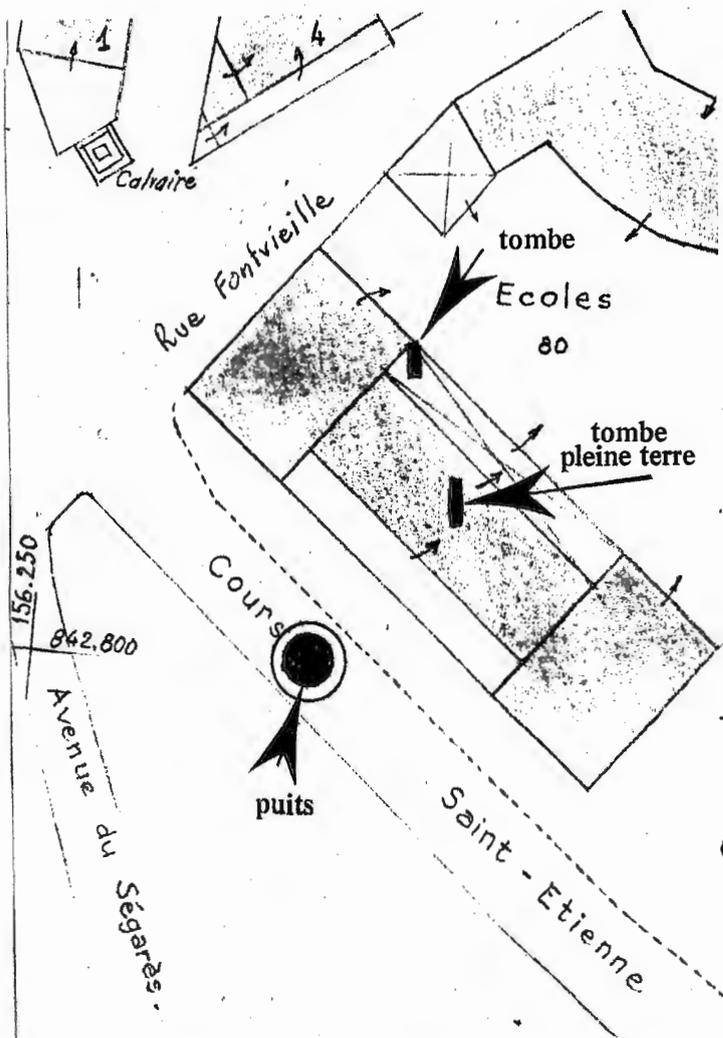
Le vocable de St Etienne est souvent lié en Provence à des nécropoles dont l'existence remonte au haut moyen âge. Le peu de mobilier trouvé ne nous permet pas de dater cette chapelle et la nécropole, mais les vestiges, le mobilier et le matériel gallo-romain découverts dans ce quartier prouvent l'ancienneté du site.

Ces trouvailles prouvent de toute évidence qu'une communauté gallo-romaine vivait dans le village de Rognes dès le premier siècle et qu'elle venait en continuité des habitats de hauteurs celto-ligures, du Foussa et du Pèguerin. Grâce à ces découvertes dans le quartier de la Fontvieille, le hiatus, qui existait pour la période du début de notre ère quant à la présence de populations gallo-romaines, est supprimé.

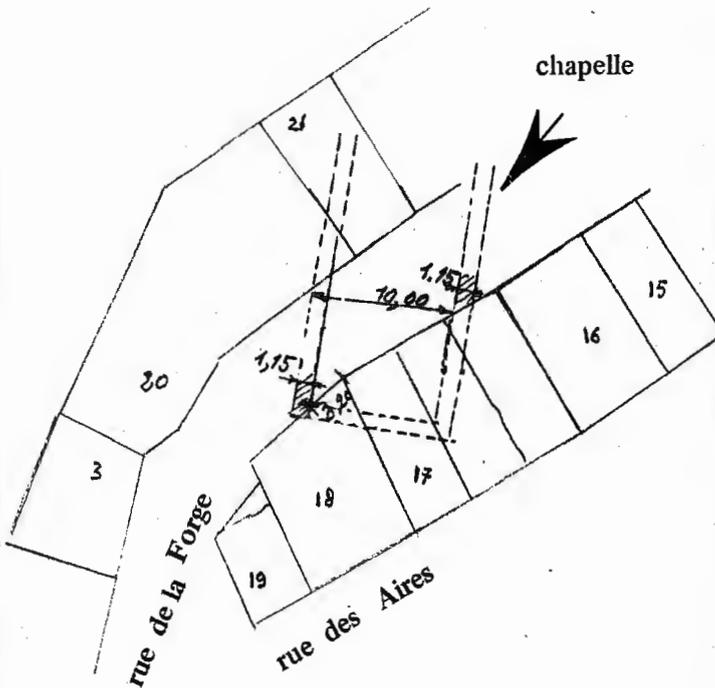
Guiral ALMES
Octobre 1991.

IMPLANTATION

- PUIITS DE ST ETIENNE
- ET DES TOMBES SOUS LE BATIMENT DES ECOLES



chapelle

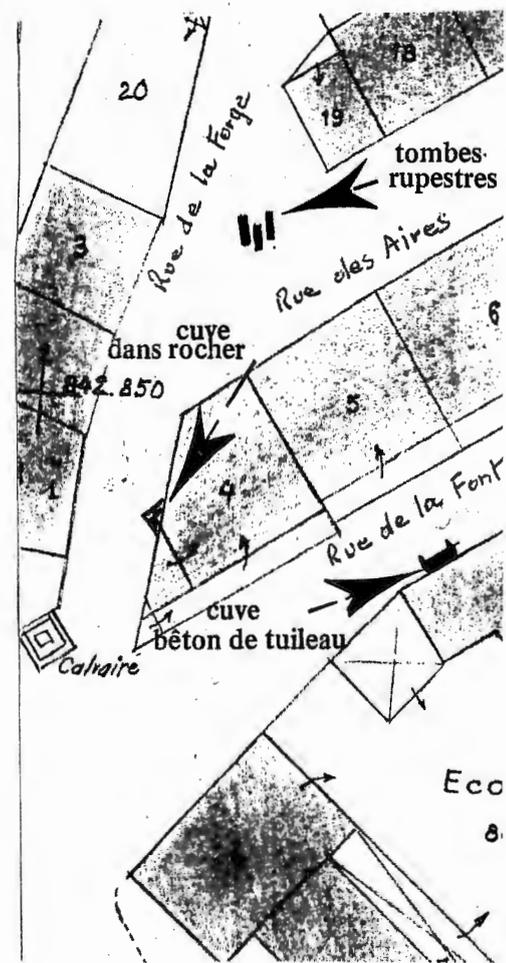
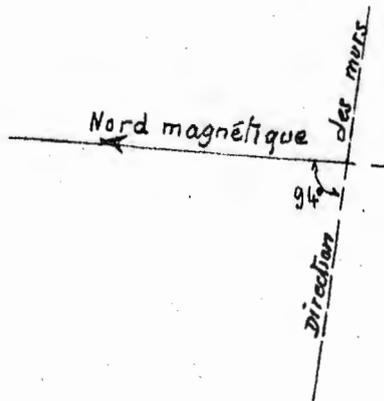


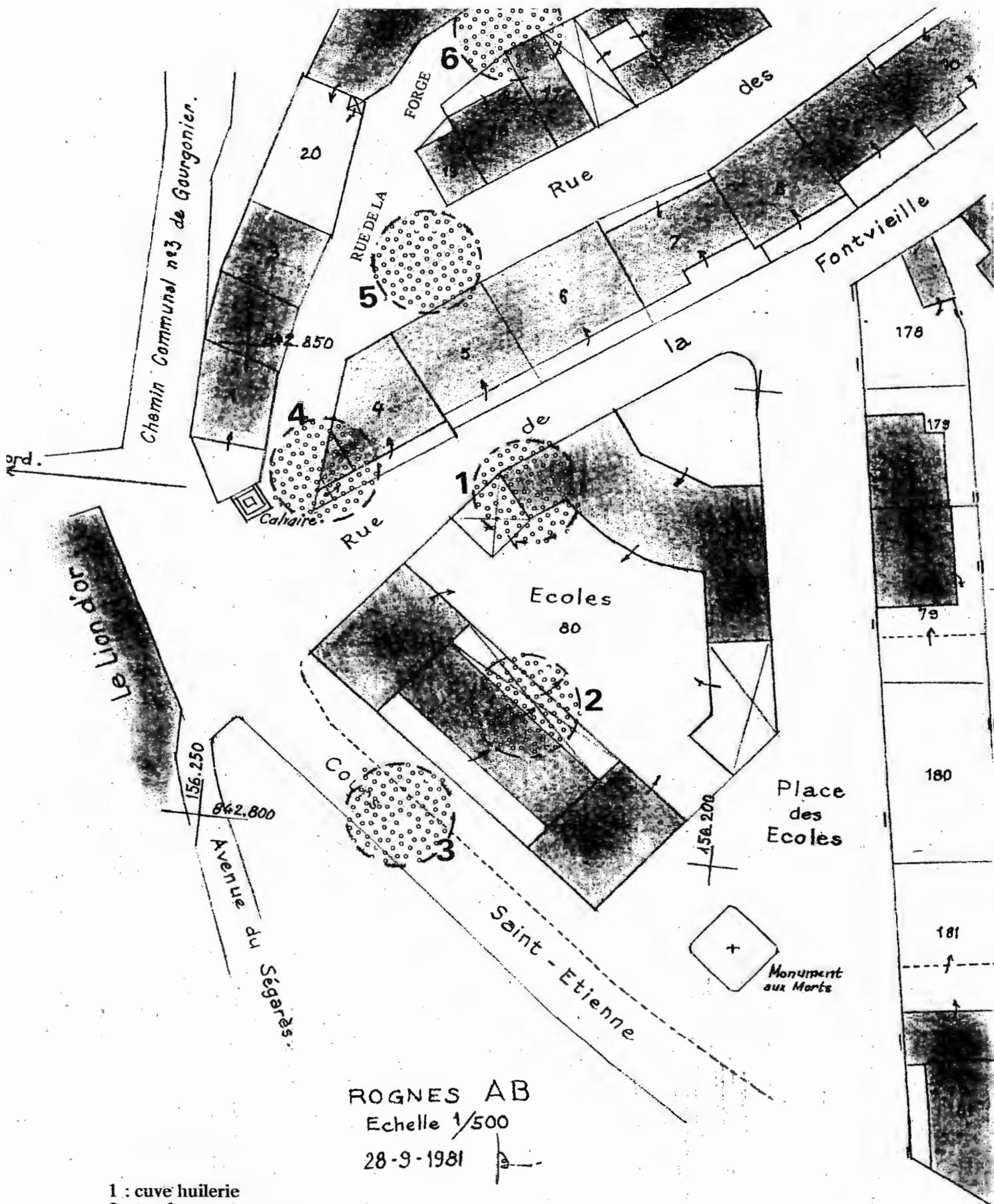
IMPLANTATION

- CUVE CREUSEE DANS ROCHE
- CUVE BETON DE TUILEAU
- TOMBES RUPESTRES

IMPLANTATION DE LA CHAPELLE ST ETIENNE

et son orientation par rapport au nord magnétique.



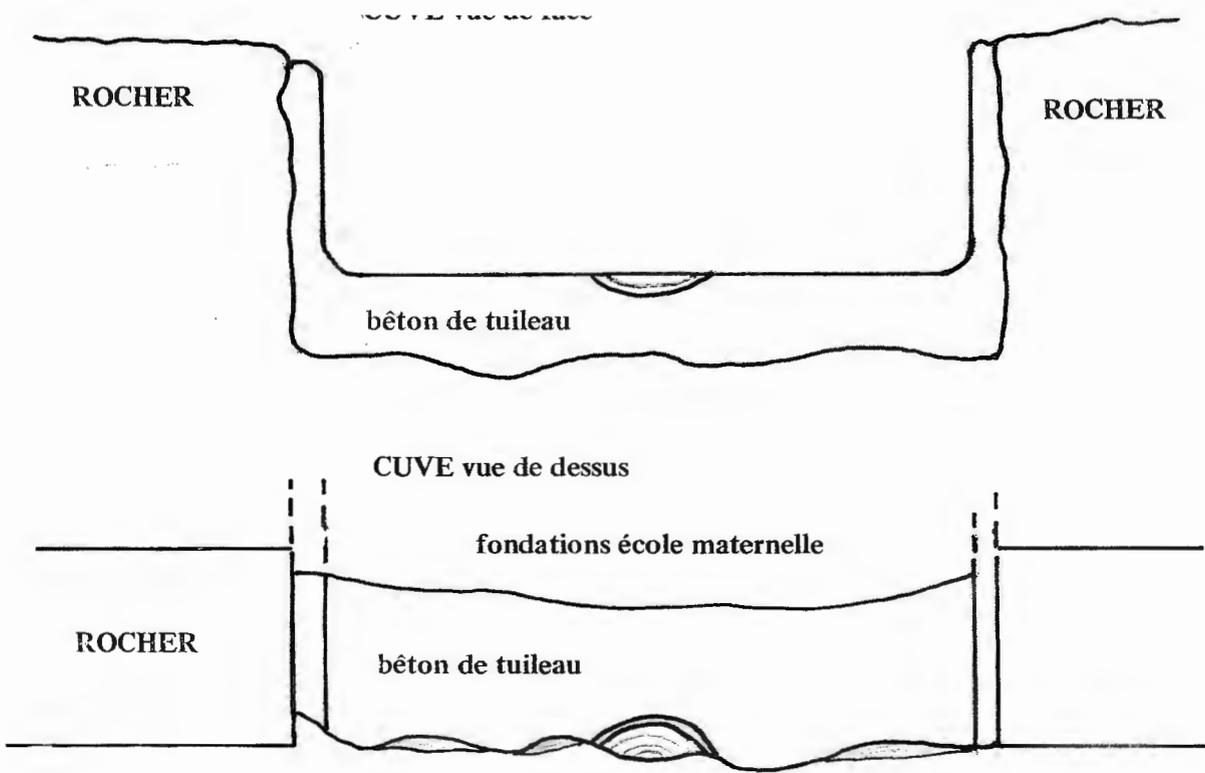


ROGNES AB

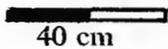
Echelle 1/500

28-9-1981

- 1 : cuve huilerie
- 2 : tombes
- 3 : puits de st Etienne
- 4 : cuve
- 5 : tombes
- 6 : chapelle st Etienne.



ech: 1/20



CUVE EN BETON DE TUILEAU ROMAIN
au fond partie en dépression





ANGLE NORD OUEST DE LA CHAPELLE ST ETIENNE
MUR NORD DE LA CHAPELLE (DECOUPE)



**PRES DE LA CUVE EN BETON DE TUILEAU, TOMBES
DETERIOREES PAR LES TRAVAUX**



VUE DE LA CUVE EN BETON DE TUILEAU



VUE DE LA DEPRESSION AU BORD DE LA CUVE





REPLISSAGE DE LA CUVE
VUE DE LA CUVE PAR DESSUS



**TOMBE RUPESTRE DANS L'ANGLE INTERNE NORD OUEST
DE LA CHAPELLE ST ETIENNE**



**CUVE PRES DE LA
CROIX DE ST ETIENNE**



CHAPITRE IV

Nouveaux seigneurs. — Les deux Fouquet. —

Honoré d'Agoult.

I

Le nom d'Agoult était, au Moyen-Age, un des plus célèbres de la Provence. Son origine remonte au-delà de l'an 1000 et la légende merveilleuse qui l'entoure, bien qu'elle ne soit peut-être qu'une fable, n'est pas sans jeter un éclat de plus sur ce berceau reculé. Quoiqu'il en soit, le comté de Sault ou seigneurie d'Agoult, jouit de nombreuses prérogatives sous l'Empire et sous les comtes; son indépendance ne fut jamais discutée. Charles I^{er} « dans tout l'éclat de sa puissance n'avait pu en recevoir l'hommage. » (1) Il fut pourtant rendu en 1291 par Isnard d'Entrevennes, chef de la maison d'Agoult, à Charles II, pour la terre et la vallée de Sault. (2)

Du XI^e au XVI^e siècle, ce nom est inscrit sur presque toutes les Chartes; celui qui le porte est tantôt conseiller intime des Comtes de Forcalquier ou arbitre entre différents seigneurs; tantôt, témoin dans les contrats de mariage et les traités; d'autres fois, il est caution dans les démêlés et député de la noblesse. (3)

En 1350 Raymond d'Agoult est nommé grand sénéchal de Provence par la reine Jeanne I^{re}; son frère Fouques lui succéda dans ces hautes fonctions, ces deux personnages furent exécuteurs testamentaires de Louis I^{er} d'Anjou.

(1) August. Fabre — *Histoire de Provence*, t. II. p. 252.

(2) Papon. — *Pr. de l'Histoire de Provence*, t. III.

(3) Voir tous les historiens de Provence.

Fouques d'Agoult posséda à diverses reprises la charge de sénéchal ; il mourut à Arles, le 29 décembre 1385 ; le roi et la reine-mère assistèrent à ses funérailles.

En 1400, un autre Raymond d'Agoult fut choisi, ainsi que Louis Meyronis, comme ambassadeur de Louis II pour conclure le mariage de ce prince avec Yolande d'Aragon.

Rostan de Vincent que nous avons vu présider un conseil des chefs de famille, était issu de la famille d'Agoult par une branche cadette. Il devint seigneur de Rognes, en achetant les propriétés de Beaulieu et de Tournefort. Il avait été député en 1336 par la ville d'Aix, auprès de la reine Jeanne I^{re} pour la supplier de ne plus aliéner les droits ni les terres du Domaine.

Le successeur de Rostan, fut son fils Raimond de Vincent, les deux fils de celui-ci, Pierre et Galas acquirent la terre de Concernade, et se bâtirent, au pied des remparts du village, une maison qui, bien que d'apparence très simple fut appelée château(1) 1412. Ils contractèrent ensuite le mariage dont nous avons parlé au chapitre précédent et se voyant seuls maîtres de la place, ils furent tentés d'élever quelque nouvelle prétention ; ils succombèrent à la tentation, car, la Communauté fut sur le point de plaider, mais cette affaire traina en longueur, elle se termina enfin le 17 mars 1433, par une transaction passée dans la cour du château en présence de la famille du seigneur et des trois quarts des habitants. Cette transaction se réduisit à quatre articles, dont voici la teneur.

Hommage : — Les seigneurs exigeaient que les gens de Rognes prêtassent hommage et serment de fidélité, suivant la forme du droit à eux et à leurs descendants ; ils étaient convenus néanmoins que l'hommage qu'on rend au

(1) Cette maison a été acquise par Mlle de Saint-Julien, au profit d'une école gratuite de filles, dirigée par les sœurs de la Présentation de Marie. Mlle de Saint-Julien a également doté l'école des Frères ; grâce à la générosité de cette bienfaitrice, les enfants du pays reçoivent gratuitement l'instruction et l'éducation religieuses. Mlle A. Jouve a aussi concouru à la fondation de l'école des Frères, en leur léguant le local et une somme importante.

seigneur et à la dame *ne leur donne ni plus d'honneur, ni plus de droit.*

Albergue : — Les parties contractantes convinrent que ladite commune et les particuliers d'icelle, ainsi que leurs successeurs, ne seraient jamais tenus, tant de droit que de fait, au paiement d'aucune imposition sous le titre d'albergue, en général, et en particulier ils seront dispensés de toutes sortes de présents envers leurs seigneurs, soit à l'occasion de la captivité dudit seigneur, soit à l'occasion du mariage du seigneur et de la dame, et même de leurs fils. Quant aux filles, c'est à la bonne volonté de la communauté de telle sorte que ce soit plutôt par libéralité d'icelle que par nécessité.

Pâturages. — Il fut décidé et statué qu'à l'avenir, le seigneur ne pourra vendre, ni louer les herbages, pâturages, et la faculté de paitre à des étrangers pour leurs troupeaux tant gros, que menu bétail sans le consentement et volonté de la communauté, et le produit serait à partager par égale part entre le seigneur et la communauté.

Chasse : — On ne chasserait aux lapins qu'à partir du 1^{er} novembre jusqu'au mardi gras, inclusivement, sous peine de 25 sols couronnats pour chacun et chaque fois applicables à la cour des conseigneurs. Aucun particulier ne pourra chasser dans le défends appartenant au seigneur ; il fut aussi convenu que le seigneur n'aurait pas le droit de chasser dans le temps prohibé ; s'il le fait, il sera *permis aux particuliers de chasser impunément dans le terroir et durant toute l'année*. Défense était faite aux étrangers de chasser, à moins d'un permis accordé par les syndics ou par le seigneur, etc., etc. Le seigneur et les particuliers avaient le droit de chasser en temps prohibé à l'occasion de leurs noces ou de celles de leurs enfants. Il fut également statué que les seigneurs contribueraient à l'avenir, avec la communauté, aux dépenses auxquelles le droit et la coutume les soumet. Le seigneur était tenu d'établir pour expédier les affaires. un juge ou bayle et un notaire tous gens de bien pour être les témoins du seigneur et non ses domestiques. »

Cette transaction, toute conciliante, et monument des mœurs d'un autre âge, fit cesser les contestations et donna la solution de toutes les difficultés soulevées. Le 1^{er} article n'existait que pour la forme, puisqu'on était convenu d'avance « que l'hommage qu'on rendait au seigneur ne lui donnait ni plus d'honneur, ni plus de droit ». Le second et le troisième dénotent la bonne foi de chacun et consacrent en toute loyauté les franchises de la commune et la liberté des habitants. Dans le quatrième, on reconnaît les malicieuses façons du caractère provençal ; la boutade de nos manants laisse à entendre qu'ils exerçaient le pouvoir de concert, ou de moitié, si l'on veut, avec le seigneur, et que jamais une de ces moitiés ne devait empiéter sur l'autre. D'après ces clauses, le seigneur n'était qu'un propriétaire un peu plus important et plus riche, peut-être, que les autres, et jouissant d'honneurs et de droits très restreints : ses vassaux n'étaient donc point bien malheureux et leur sort pas tant à plaindre qu'on a voulu le dire ; aussi, cette époque marqua la prospérité, le bien-être et la paix des habitants ; les reconnaissances d'alors déclarent les terres franches de toute cense ; on abandonna le four à cuire le pain, situé au dessous de la citadelle, et en 1455, Raymond Fabri céda à la commune le local de deux autres fours, moyennant une redevance annuelle. Plus tard, les d'Agoult achetèrent cette redevance ; les fours, néanmoins, ne devinrent pas banaux ; la commune fut affranchie du droit d'indemnité, par un arrêt du Parlement en date du 3 mai 1614. A l'affouagement de 1471, elle était estimée dix feux, il y avait réellement augmentation de familles attachées au sol. Rognes possédait aussi des moulins à farine, ceux-ci devinrent nombreux dans la suite, on peut en juger par les tours qui dominent les coteaux aux alentours du village.

II

Pierre de Vincent mourut en 1485, ne laissant qu'un rejeton, son arrière-petit-fils ; Galas était mort sans postérité,

il est à supposer que son frère Pierre hérita de Beaulieu, et son parent, Fouquet d'Agoult, seigneur de Sault, de quelques autres terres, puisque à la mort de Pierre, 33 reconnaissances sont passées sur le nom du seigneur de Sault.

Fouquet d'Agoult, dont il est question ici, était un personnage remarquable de la cour du roi René, honoré de son amitié et chevalier du Croissant. Louis de Beauveau, dans la description du tournoi de Tarascon, dit en parlant de ce gentilhomme :

« En tous états un gentil Chevalier »

« Et en joutes assez expert et beau. »

Il fut l'un des témoins du testament de René (1) ; ce prince le fit appeler avec le sénéchal Pierre de la Jaille, Palamède de Forbin et Jean de Matheron auprès de son lit de mort, et, c'est en leur présence, qu'après leur avoir adressé ses adieux, il fit ses recommandations suprêmes à Charles du Maine. Fouquet d'Agoult présida la cérémonie des funérailles (2) du souverain le plus populaire et le plus regretté qu'ait eu la Provence, et, croyant toujours être fidèle à sa mémoire, il soutint René II, duc de Lorraine, dans ses prétentions sur le Comté-Uni (3).

Les révoltés ayant échoué dans leur entreprise, le comte de Sault, abdiqua, pour ainsi dire, la vie publique ; Pierre de Vincent l'avait nommé tuteur de son arrière-petit-fils, il en était déjà le parrain, il lui avait donné son nom et reporta sur lui toute son affection. Par son testament du 19 août 1491, il lui légua les terres de Volonne et de Lourmarin, et le chargea de porter son nom, ainsi que ses armes, avec la recommandation d'ornez le loup de son blason d'un collier à clous d'or.

La commune est fière, à juste titre, de Fouquet de Vincent d'Agoult, caractère doux et pacifique, affectionnant les pauvres et aimé du petit peuple dont il était le roi ; les annales de Rognes ne rappellent aucune tracasserie de sa

(1) Papon, t. III, p. 376, n.

(2) August. Fabre, t. II, p. 455 et 457.

(3) *Ibid.*, p. 464.

part, elles ne lui donnent, au contraire, que des éloges ; il fonda à la paroisse l'autel de Sainte-Barbe (1) et une messe à perpétuité pour chaque semaine de l'année, il fit placer à côté de cet autel un banc réservé à la famille seigneuriale. Par une de ses dispositions testamentaires, il légua aux pauvres de la communauté, deux brebis, du pain et du vin pour leur être distribués annuellement, le jour de Sainte-Barbe, et 15 livres en argent payables par les seigneurs, ses descendants, aux recteurs de l'hôpital. Ce jour-là donc le village était en liesse et l'on buvait joyeusement à la mémoire du bon seigneur.

Fouquet d'Agoult mourut en 1535, il laissa cinq fils d'Anne de Bouis, qu'il avait épousé à Arles, en 1490.

III

Honoré, l'aîné des fils de Fouquet, lui succéda dans la seigneurie de Rognes ; d'après le manuscrit de M. Martin, il fut loin de ressembler à son père : autant l'un était paisible et affable, autant l'autre était inquiet, querelleur et hautain ; il se plaisait, paraît-il, dans les contestations ; aussi se renouvelèrent-elles souvent pendant sa vie. Las de ces choses et pour amener une tranquillité dont les habitants connaissaient le prix, attendu qu'elle avait été de longues années leur partage, les chefs de famille, par ordre de Jean Labon, bayle, et à la requête d'Antoine Reï, de Jean Olivier et de Noël Chave, syndics, tinrent un conseil général, assemblé pour la première fois, dans la maison commune actuelle ; (elle avait été bâtie en 1532), presque tous s'y trouvaient « les présents se firent forts pour les absents » et, par eux, les syndics et les procureurs de la commune furent autorisés à passer avec Honoré d'Agoult une transaction que nous donnons dans toute sa

(1) Cet autel est aujourd'hui entretenu par les soins gracieux de M. et de M^{me} Pécout.

substance ; malgré le caractère turbulent du seigneur, elle ne renferme aucune de ces exigences qu'on a signalées à la haine du peuple.

On commença par fixer les limites du défends seigneurial, et, chose qui étonne l'abbé Martin, le premier syndic les établit lui-même ; on confirma au seigneur la possession des vallons du Dragon et du Veste. Il fut convenu que lorsque les troupeaux de brebis et de chèvres appartenant à quelque habitant de Rognes seraient trouvés dans le susdit deffends, les délinquants payeraient au seigneur un florin d'amende pour le jour et deux pour la nuit ; les chevaux, mulets et autres grosses bêtes payeraient deux sols pour le jour et quatre, la nuit.

ART. II. — Les propriétés qui, se trouvant sous la directe du seigneur de Rognes, viendraient à être aliénées par la communauté ou par les habitants, il serait payé au seigneur 6 liards par francs ; ceci est le droit de lods et ventes, c'est la première fois qu'il en est question, il fut accordé sans contestation, parce qu'il était général et en usage sous l'ancien régime.

L'auteur de l'histoire de Modène (1) fait à ce sujet, remarquer, avec à-propos, que ce droit, sous le titre de mutation est onéreux depuis 1789 ; on y a ajouté, dit-il, l'impôt mobilier et foncier, les droits de quittances, etc.

L'article 3^me porte une sage précaution pour les temps de peste.

ART. IV. — La communauté aura la faculté de nommer un bannier ou garde du terroir, à ses gages.

ART. V. — Le produit des dommages que les troupeaux des communautés voisines pourraient faire dans les terres de Rognes, serait à partager entre le seigneur et la communauté, qu'ils soient trouvés dans les terres seigneuriales ou communales ; pour les dommages causés par les troupeaux des habitants, il en sera payé un tiers au seigneur et deux tiers à la communauté.

ART. VI. — Pour toute personne trouvée cueillant plus de trois raisins pour chacun et chaque fois, il sera payé un

(1) J.-L. Prompsault, curé de Modène (Vaucluse).

liard dans le jour et deux dans la nuit ; pour un chien trouvé aux vignes, il sera payé un sol le jour, et deux la nuit. Tout enfant de 10 ans et au dessous, ayant commis du dégât dans la campagne, sera dénoncé au bayle du seigneur et aux syndics de la commune ; les dénonces faites par le bannier contre les habitants des pays voisins, seront à partager entre le seigneur et la communauté.

ART. VII. — Les habitants auront la faculté de couper du bois par tout le terroir, excepté dans le défends seigneurial tant pour leur usage que pour vendre dans le lieu ou ailleurs ; ils pourront faire des fours à chaux et du charbon pour leur usage seulement.

ART. VIII. — Les habitants auront, en outre, la faculté de prendre toutes sortes de bétail à mégerie ou autrement sans la permission du seigneur. Les bergers étrangers sont tenus, huit jours après qu'ils auront amené leur bétail dans le terroir, de le notifier aux syndics et au seigneur. Cet article contient aussi une disposition touchant les bestiaux donnés à cheptel, mais nous ne voyons pas encore aucune mesure arbitraire, aucune injustice criante ; la dignité, les droits de chacun étaient gardés.

Il fut convenu de plus que les habitants de Rognes, finiraient de construire les remparts ; le seigneur aura la clef d'une porte qui donne entrée à la forteresse, et les syndics garderont l'autre pour y aller quand ils voudront.

Les syndics feront réparer les murailles du fort, et combler les souterrains qui sont en dehors ; ils auront l'usage du fort et ils pourront aller partout, excepté dans la maison du seigneur, laquelle se trouve dans ledit fort.

On s'en rapporta, pour la chasse à la transaction de 1433.

Les parties contractantes terminent par s'entr'acquitter des dettes qu'elles pourraient avoir entr'elles, et même « de tout ce qu'elles avaient retiré mal à propos, les unes vis-à-vis des autres ; » elles promettent de vivre à l'avenir dans la plus grande union. Cette union ne fut, en effet, plus troublée et chacun put vaquer à ses occupations ou à ses plaisirs sans se porter aucun préjudice.

C'est ainsi qu'en ces temps, dont certaines plumes passionnées ont assombri l'histoire, les seigneurs et le peuple

savaient vivre dans une harmonie qui n'est plus qu'un rêve aujourd'hui. Les transactions dont, à dessein, nous reproduisons en entier les articles, protestent contre les mensonges des écrivains peu soucieux d'étudier le passé à ses sources.



CHAPITRE V.

Les Forains. — Les Maires et les ménagers de l'ancien régime.

I

Entre le seigneur et ses vassaux, il s'éleva une classe qui mérite une place à part et que nous nous reprocherions d'omettre dans cette monographie, nous voulons parler des forains, corps important, dont il sera question quelquefois ; habitant leurs terres ou la ville, ils ne se rattachaient pas moins à la Communauté. Quelques-uns de leurs descendants jouissent encore de ces possessions patrimoniales. aujourd'hui, ils sont à la tête de toute œuvre de bien, du dévouement et de la charité sous toutes ses formes.

Voici les propriétés qui datent des XV^e et XVI^e siècles ; en temps opportun, nous parlerons de celles qui se sont formées dans la suite.

Un des plus anciens domaines du terroir de Rognes est celui de Valfère, il fut créé par Fouquet d'Agoult et destiné à Nicolas, son dernier fils ; celui-ci prit le titre de la terre et on ne l'appelait que M. de Valfère ; il mourut sans postérité, la terre et le titre retournèrent aux aînés d'Agoult, qui devinrent par là, seigneurs de Rognes et de Valfère.

Quelquefois la famille se fonde en même temps que le domaine et alors des pensées graves et religieuses y président ; elles sont comme le sel qui les préservera de la corruption et assurera leur perpétuité ici-bas. Ainsi, Antoine Ollivier ou Ollyvarii, conseiller au Parlement de Provence, fonda en 1517 la propriété à laquelle il donna son nom ; il voudrait bien, disait-il, que ce nom d'Ollivier réponde à son image sur la terre, à l'arbre qui porte de bons fruits :

en tête de son livre de raison « ou mémorial de ses affaires, » il inscrit cette belle sentence tirée des livres saints : *Ego autem sicut oliva fructifera, in domo Dei speravi, in misericordia Domini in æternum et in sæculum sæculi.* » Devenant père de famille, à la naissance de son fils, il écrit sur le même parchemin : « A la louange de Dieu..... Dieu luy doit longue vie et lui fasse la grâce d'estre homme de bien! » Ce fils, Jean-Pierre d'Ollivier lui succéda dans sa charge de conseiller, et entrant dans la vie publique, il note dans le livre de famille une autre sentence exprimant que la médiocrité de la fortune, vaut mieux dans la pratique du bien que la richesse dans le vice et le mal, et il cite à l'appui un verset du psaume 36(1). Ces fortes pensées ne sont point stériles pour ceux qui les traduisent ; ils savent, en toute occasion, joindre la pratique au précepte. Jean-Pierre d'Ollivier fut un des rares magistrats demeurés, au plus fort de la guerre civile, fidèles au roi et qui, d'après Papon, abandonnèrent leurs femmes et leurs enfants pour remplir leur devoir dans un moment périlleux ; aussi tous les historiens de Provence ont-ils rendu hommage à leur intrépide fermeté. Une émeute ayant eu lieu à Aix, au sujet du transfert de la Chambre des comptes, le conseiller d'Ollivier fut nommé commissaire avec trois de ses collègues pour l'apaiser, 1630.

Tournefort, érigé en fief, constitua la dot de Marguerite, fille de Pierre de Vincent ; elle épousa en 1477 Elzéar de Cadenet et le fief de Tournefort passa de la maison d'Agoult à celle de Cadenet. En 1587, pendant la peste qui désola la Provence, Pierre de Cadenet, conseiller au Parlement, se retira avec sa famille et ses gens dans sa terre de Tournefort. Appelé au Conseil de la Communauté, il fit le détail des ravages affreux que le fléau avait faits dans la capitale de la province, et les habitants de Rognes prirent de plus grandes précautions contre la peste. Son frère, le chanoine de Cadenet, fut l'un des députés de la ville d'Aix, auprès du duc d'Epéron, pour reconnaître celui-ci gouverneur de

(1) V. *Les Familles et la Société en France avant la Révolution*, chap. II. p. 35 et 46.

la ville ; ce chanoine hérita du fief de Tournefort. A peine le possédait-il, que le fermier des droits seigneuriaux du Luminaire de Notre-Dame de Belvèzet lui intenta procès au sujet de censes dont la terre était grevée sur quelques-unes de ses parties avant d'être déclarée noble ; le chanoine perdit le procès et mourut sur ses entrefaites ; sa belle-sœur, qui était aussi son héritière, s'acquitta envers le Luminaire de tous les arrérages.

Pierre Pitton acheta du troisième fils de César de Cadenet le domaine de Tournefort ; cette famille l'a gardé plus d'un siècle ; le fils de Pierre Pitton, le célèbre botaniste Tournefort, étant, par un arrêt du conseil privé du roi, déchargé du paiement de ses tailles, fit une sommation à la Communauté, afin qu'elle retirât son nom et ses propriétés du livre terrier et de la matrice des rôles.

En 1568, Honoré d'Agoult vendit à Alby de Châteaurenard, conseiller du roi en la Cour des Comptes d'Aix, le domaine des Crottes ou de Bress « avec la directe, droit de juridiction et seigneurie basse, ainsi que le seigneur de Rognes les a ci devant tenues et possédées. » Ce domaine resta aux Châteaurenard pendant plusieurs siècles ; une demoiselle de Châteaurenard ayant épousé M. de Saint-Paul de Reillane, président au Parlement, et étant morte sans postérité, son mari vendit Bress en 1772 à M. Payau de Saint-Martin, aïeul maternel de Mlle de Saint-Julien, (1) bienfaitrice insigne du pays.

Cette même année 1568, l'avocat Pellicot, d'Aix, acheta de Galas de la Roque, le grand Saint-Paul, bien roturier, relevant des directes de la cure ; Rias, alors recteur de la paroisse de Rognes, toucha les droits de lods ; mais tant de charges incombaient aux aînés de famille, que le nouveau propriétaire n'en jouit pas longtemps ; c'est ce même Pellicot Jehan qui avait rendu inaliénable la maison construite à Aix par son père (2), peut-être est-ce pour la conserver que lui ou

(1) Une noble et digne famille, celle du vicomte de Salve a été appelée à recueillir la succession des œuvres et de la fortune de Mlle Saint-Julien, décédée le 25 août 1884.

(2) Voir : *Les Familles et la Société en France avant la Révolution* p. 206.

ses fils se défirent du grand Saint-Paul. D'après le cadastre de 1589, elle appartient à cette époque à Henri de Raffelis qui épousa Julie d'Agoult, et la terre du Grand-Saint-Paul demeura comprise dans les biens seigneuriaux, mais en étant toujours soumise à la taille roturière.

Plus tard, un autre Pellicot posséda quelques années le Petit-Saint-Paul, il le vendit en 1665 à Louis Arquier de Lambesc ; cette propriété demeura près de deux cents ans le bien de la même famille ; elle appartient maintenant à M. Barcilon, avocat de Carpentras.

Barbelle fut primitivement possédé par les Barlatier, de Rognes, puis par l'avocat Perrin, par les de Vergnon, ensuite par Jean-Joseph Mollet, visiteur général des gabelles, parent de M. Magnan, aujourd'hui propriétaire de ce domaine.

Le gracieux château de Beaulieu, fief d'Imbert de *Rognis*, appartint successivement aux d'Allamanon, aux d'Agoult, au général Félix, aux de Robineau, à la famille de Beaulieu et enfin, actuellement, à celle de Candolle.

Étaient encore forains, Estève Chapus, propriétaire de la Chapusse ; l'avocat Eyguesier ou noble homme de la Javi, propriétaire de la Javi ; Boniface Cabanne, du Cautadou, auquel il donna son nom en 1589 : au siècle suivant, Cabanne appartenait au général d'Estienne ; les descendants du général y ont joint d'autres propriétés sur les confins du terroir de Rognes, et les revers de la Trévarresse.

En 1663, les Pères de l'Oratoire d'Aix, acquirent de l'avocat Ortis, le Jas blanc et firent partie des forains. Ceux-ci n'étant pas domiciliés à Rognes, ne pouvaient se rendre assidûment aux assemblées communales ; pour y retuédié ils nommèrent un des leurs chargé de les représenter aux conseils et dans toute affaire où ils étaient intéressés ; ce représentant s'appela syndic des forains ; de père en fils, cette charge était exercée par un membre de la famille d'Estienne ; le syndic se donna aussi son remplaçant ou substitut, homme du pays ; le premier revêtu de cette nouvelle qualité fut Jean Barlatier.

II

Nos modernes politiques nous ont représenté le peuple de l'ancienne France sous un jour défavorable, on n'a pas eu assez de couleur noire pour peindre ces seigneurs orgueilleux et despotes, levant le fouet sur le pauvre bonhomme. D'après ces données, on se figure celui-ci endoctriné par les prêtres et servilement courbé devant les exigences et les caprices d'un gentilhomme entiché de ses titres.

Lorsqu'on a vu à l'œuvre tout ce monde d'autrefois, nobles, bourgeois et manants, ces préventions se dissipent, la clarté et la véracité de l'histoire ont raison des mensonges. Nulle étude n'est plus instructive, ni plus féconde en enseignements; on saisit les vrais rapports des classes entr'elles. Tout au bas de l'échelle gouvernementale, les modestes fonctionnaires de village, investis des fonctions municipales, donnaient l'exemple; ils exerçaient leur charge dans la plénitude de leur liberté, dans la droiture de leur conscience, leur dévouement envers tous et leur attachement pour le sol natal. Ces familles de bourgeois dans les rangs desquels se recrutaient les hommes consulaires étaient un bienfait pour le pays et une des conditions de sa prospérité matérielle. A Rognes, comme ailleurs, ces familles sont nombreuses au Moyen-Age. Au premier rang se place la famille Pagi de laquelle nous nous occuperons plus tard et celle de Simon dont les membres ont toujours rempli une charge quelconque dans la Commune; cette dernière famille a produit des notaires, des hommes distingués et profondément attachés au peuple de Rognes qu'ils défendirent envers et contre tous. L'avocat Simon était « l'âme de la Communauté; « il fut reçu avocat-général en la Cour des Comptes, l'an 1652; plusieurs de ses descendants furent avocats au Parlement. »

Les Barlatier s'établirent à Rognes au milieu du XV^e siècle; ils possédaient les deux Kurniero et Fontmarin; une

Ignée de magistrats et d'écuyers honorèrent ce nom et, s'ils servirent dignement leur pays, ils ne méprisèrent point le petit coin de terre où ils avaient pris naissance. Les Barlatier étaient incessamment à la tête des affaires de la Communauté; il y étaient si dévoués que Barlatier, seigneur de Saint-Suffren et par conséquent propriétaire à Lambesc, ne pouvait refuser le Consulat de Rognes; les suffrages de tous l'y portaient.

Citons encore la famille Rias qui a donné des prêtres à la paroisse, la famille Fabre, propriétaire de Robert, Escaillon, de Saint-Christophe; les Gras, viguiers du seigneur, consuls ou notaires depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution. Les Fabry, les Deferri, Ventre, Arnaud, Roumieu, etc..... étaient classés dans la bourgeoisie.

Qu'un danger menaçât le village, que quelqu'un voulût porter atteinte à ses droits, on était sûr de trouver ces braves bourgeois sur la défensive. Si le *Caveant Consules* eût résonné à leurs oreilles, ils n'eussent été ni plus attentifs, ni plus vigilants.

Nous pourrions en citer de nombreux exemples, nous nous bornerons à mentionner les plus saillants. L'église paroissiale de Saint-Martin était en 1557 dans un délabrement complet; les consuls sollicitaient les chanoines pour qu'ils fissent faire les réparations convenables; ils s'adressèrent même à l'archevêque d'Aix, mais, ennuyés de ces longueurs, ils présentèrent une requête au Parlement pour contraindre le chapitre à contribuer aux réparations que nécessitait l'église. Le Parlement nomma un commissaire pour se rendre sur les lieux et examiner avec les avocats des parties l'état du bâtiment. Le commissaire fit jurer sur les Saints-Evangiles aux syndics Etienne Barlatier et Geoffroi Gras, au curé Jérôme Penchinat, aux prébendés Antoine de Coriolis et Jean de Léone, protonotaire apostolique et aux experts: « de ne rien dire, ni faire contre leur conscience et se montrer en tout vrais et sincères. » Les chanoines offrirent de donner 240 écus d'or (720 fr. de notre monnaie) et on passa une transaction qui, par arrêt du Parlement, fut homologuée.

Les consuls eurent l'occasion de déployer leur zèle, lors

de la grande peste ; leur conduite fut admirable en cette circonstance ; ils surent prouver que si la frayeur avait saisi et consterné les habitants, ils savaient, eux, conserver leur sang-froid pour agir et prendre toutes les précautions suggérées par la prudence. D'abord, il fut décidé qu'aucune personne étrangère ne serait admise dans le village, hormis celles qui venaient de la part du roi. Dans un conseil communal, on nomma trois intendants de santé pour la campagne et deux pour le village ; ceux-ci avaient ordre d'entrer une fois par jour, dans chaque maison et de se faire présenter tout individu ; au moindre symptôme de contagion, on transportait les pestiférés au Jas-blanc, à une demi lieue du pays où était située l'infirmerie. Les portes du village furent fermées et gardées nuit et jour par huit hommes, celle de la fontaine eut un second capitaine. La même délibération porte que si quelqu'un doit, pour des raisons particulières, se rendre à Aix, où le fléau sévissait avec force, on lui donnera une escorte, et il parlera du haut des remparts, à la personne avec qui il a affaire, sans entrer dans la ville.

Nos Consuls craignirent ensuite de tenir les assemblées à la maison commune ; ils convinrent de se réunir, le 25 octobre, dans la campagne, à la propriété de Jean Simon, snr le terroir de Saint-Cannat ; ce conseil fut présidé par Simon Escaillon, viguier du seigneur. D'un commun accord, il fut décidé de rétribuer les personnes qui soignaient les pestiférés et de les payer comme la ville de Lambesc payait les garde-malades ; le chirurgien de l'infirmerie recevrait 2 liv. 8 sols, par jour.

Le mois suivant, un autre conseil fut tenu à la carrière de pierres, alors bien communal ; quelques semaines après, au cœur de l'hiver, tous les chefs de familles valides n'hésitèrent pas à se rendre sur la petite place du marché, pour se rassurer mutuellement et montrer comment ils entendaient la fraternité prêchée par l'évangile, et non par les philanthropes, par l'évangile, qu'ils connaissaient et qu'ils savaient surtout pratiquer. Ces hommes là étaient liés par une étroite solidarité, ils sentaient les douleurs qui atteignaient leurs frères et ils voulurent dédom-

mager, dans une certaine mesure, ceux qui avaient été frappés ; il y eut, sans doute, des morts, mais par les soins charitables qui avaient été prodigués, beaucoup de malades guérissent et la communauté résolut de payer les intendants de santé, les distributeurs de vivres, les gardes des portes et l'apothicaire. Le compte de celui-ci s'élevait à 400 florins pendant trois mois que la peste avait séjourné à Rognes ; c'était les trois derniers mois de l'année 1587.

D'ailleurs personne ne restait en arrière dans ce combat où les mots d'ordre étaient : travail, économie, abnégation, patriotisme. Tout mot qu'on honore est une force, a dit un profond métaphysicien de nos jours ; nos pères honoraient ces mots qui sont maintenant profanés et dont on ne comprend plus le vrai sens ; ils devenaient pour eux des réalités sublimes ; l'effort individuel formait le progrès public et la sécurité de tous. A côté des bourgeois, grandissait l'armée des travailleurs, de ceux qui labouraient la terre et lui confiaient la semence ; ceux-là sont admirables à suivre dans les actes importants de la vie et leur labeur de chaque jour ; ils offrent des modèles qu'on ne sait plus imiter. Satisfaits de leur sort, ils ne portaient pas un œil d'envie sur leur voisin ; travaillant au contraire, sous le regard de Dieu, ils avaient de leur position un sentiment de dignité et de grandeur qui les ennoblissait et si leurs manières extérieures étaient quelque peu rudes, le cœur n'en était que meilleur, semblables à ces végétaux dont l'écorce rugueuse recouvre un suc bienfaisant. Souvent, une modeste fortune fruit de leurs travaux, de leur patience infatigable et d'une épargne rigoureuse était le partage de ces ménagers ; elle leur assignait une place honorable et leur permettait de se conduire avec libéralité. Les archives communales nous ont transmis le nom de ceux qui, dans un moment de détresse, offrirent spontanément des vivres pour entretenir la compagnie de Rognes sous les ordres de Vincent d'Agoult. Jusqu'alors, les syndics avaient levé des subsides à cet effet, maintenant, le peuple était épuisé et à bout de moyens ; il fallait sortir de cette impasse par un autre expédient et suffire aux demandes légitimes, mais nombreuses, qui étaient adressées. Pressés de part et d'autre, et ne voulant pas trahir

leur mandat, les syndics allaient quitter leur poste, lorsqu'un habitant de Rognes, Louis Boyer, donna 50 charges de blé et 50 charges de seigle ; Pierre Barlatier, ménager, offrit 200 écus d'or « pour faire face aux dépenses les plus urgentes ; » un boucher, Michel Reimond, fournit aux troupes de la garnison ou de passage 360 quintaux de viande, sans réclamer le secours de la communauté.— Sachant combien, au XVI^e siècle les ressources étaient modiques, les épidémies, fréquentes, l'industrie, peu développée et le commerce entravé par des guerres continuelles, on peut assurer que ces honorables citoyens s'imposaient un sacrifice réel qui doublait leurs mérites et la valeur de leur don. Les admirateurs du vrai et du bien se sont inclinés devant ces paysans aux mœurs patriarcales ; ils leur ont inspiré des paroles éloquentes, miroir fidèle de leur vie. Nous ne pouvons résister au désir d'insérer ici (c'est l'heure et le lieu) la belle page que M. de Ribbe leur consacre dans la Vie Domestique (1) : « On ne sait presque plus, de nos jours ce qu'était, ce que représentait autrefois, dans nos campagnes, la qualification, si expressive de *ménager*. Le ménager était le petit propriétaire foncier qui cultivait lui-même ses champs héréditaires, sans avoir besoin du travail d'ouvriers salariés, et sans descendre jamais à cette condition. Il avait au plus haut degré conscience de sa situation indépendante et il a été pendant des siècles une des pierres angulaires du vieil édifice des libertés locales ; il en résumait dans sa famille l'esprit d'ordre et d'économie, la règle, la tradition populaire. Nous avons suivi ces ménagers avec une véritable prédilection, à travers l'histoire depuis l'an 1200 jusqu'en 1789. Nous avons essayé de les décrire dans leur coutume et aussi dans leur costume. Nous les avons vus en action, d'une frugalité et d'une simplicité de vie qui ne se démentaient jamais, et en même temps, d'une distinction de sentiments qui les élevait au niveau des classes supérieures, assez instruits souvent pour être en état d'écrire leur testament sans recourir à un notaire, ayant leurs livres de comptes, rédigeant leur

(1) T. 1, p. 18 et 19.

généalogie de la même main qui venait de tenir le manche de la charrue ; enfin, dans les conseils municipaux de l'époque, où ils avaient leur place marquée et dont les procès-verbaux de délibérations gardent beaucoup de leurs signatures, n'étant point embarrassés de siéger et d'opiner à côté des bourgeois, revêtant comme eux les beaux insignes de la magistrature, le chaperon.

« Ces *gentlemen* rustiques et aux mains calleuses mais dont la noblesse de cœur était égale à la droiture de leur esprit, ont depuis les temps les plus reculés (les cadastres en témoignent) constitué la petite propriété dans le midi de la France, et ils nous donnent l'explication d'un problème bien fait pour nous intéresser, celui de la longue durée des petites démocraties communales dans des pays où les imaginations et les passions sont naturellement si incandescentes. Ils personnifient à nos yeux les races qui, dans toutes les langues, ont porté avec honneur le nom de paysans ; et c'est à ces races qu'il faut s'adresser pour découvrir le roc sur lequel, l'ordre public repose. »

Ces paysans menagers prenaient dans certaine circonstance la qualité de Prud'hommes c'étaient les experts des pays de *droit écrit* et aussi une réminiscence de ces jurisconsultes que les Romains appelaient *Prudentes*. Dans ce cas, ils faisaient autorité, leur décision était agréée, c'est surtout pour les cadastres que cet ordre de choses est accepté. On lit dans la préface d'un de ces documents :

L'an 1554 e 12 dal mês de fèbriè ses accoumensa de faire lou cadastré e libré terrier del presen lio de Rougnos coumo appart par acte près par las mans de mestre Jean Simoum, noutari e aquo per counsetamen de tout lou coulegi e Parlemen ; esten counsen tous prudomés ; Peiré Miquèu, Jean Bouyer e Peiré Caïré, coumo aussi Honoura Martial, ai fa e escri aqués cadastré après avé agu destrás touteis leis persounos doner par lou Parlamen fou ourdouna de chousi très Prudomés tan per evalua lei proupietas qué per mi moustra lei limitos ; aquélei Prudomés soun : Nicoulas de Ferri, Claudio Simoun e Francès Bounet leiquals m'accoumpagnèrum, mi moustran las ditas

prouprietas, mi baillan noum e surnoum dei prouphetari e evaluatien das ditas prouphetas, tan justamen que nous es esta poussiblè e afin qu'aquo sièguèsse souldé ai fa e escri aquestou libré cadastré tan justamen qué m'es esta poussiblè seloun Dieu e ma counsiensio e selon ma petito poussibilita e par ceque aquo counten verita, me sieu sous-signa.

Qu'on nous pardonne cette trop longue citation : nous l'avons rapportée volontiers dans toute sa naïveté. On aime à relire ces monuments d'un autre âge, vestiges d'une génération pleine de sens et de foi qui se peint ainsi elle-même, et dans la fermeté de ses croyances et dans son intelligence des affaires.



CHAPITRE VI

Rognes pendant les guerres de Religion.

Le capitaine Lasalle.

I

Nous voici à l'époque la plus mouvementée de cette histoire : jusqu'ici aucun fait extraordinaire, aucun événement remarquable, ne sert de relief à la trame uniforme et paisible de ce récit, mais nous touchons à la fin du XVI^e siècle et la crise qui ébranla la France devait avoir aussi un écho dans le petit coin de terre qui nous occupe.

Hâtons-nous de dire que les habitants de Rognes restèrent toujours profondément catholiques, malgré les incertitudes et les apostasies du siècle. — Leur citadelle subit toutes les fluctuations des partis, mais eux demeurèrent inébranlables dans la foi romaine. Leurs seigneurs furent de fidèles royalistes et, tant qu'ils habitèrent le village, durant ces jours de trouble qui s'appellent les guerres de religion, ils couvrirent leurs vassaux d'une protection bienveillante. Honoré d'Agoult, deuxième du nom, fit partie des « députés en cour » qui se rendirent auprès du roi pour le prier de retirer le gouvernement de Provence au comte de Suze, chef des Razats qui guerroyaient toujours, se disputaient villes et villages avec le comte de Carces et désolaient la province par leurs pillages communs (1579). — Le frère d'Honoré, Vincent d'Agoult, équipa une compagnie qui suivait le parti du roi et était entendue sous le nom de compagnie de Rognes. La communauté, nous l'avons vu plus haut, subvenait à son entretien ; mais elle était réduite à la pauvreté par les gens qui vivaient à ses dépens. Les

garnisons surtout la ruinaient peu à peu ; elles se renouveauient sans cesse et les soldats parlaient en maîtres.

La citadelle du Foussa (1) servit de quartier aux troupes du fameux baron de Vins, nommé général de toutes les milices provinciales après la mort du Grand Prieur (2 juin 1585). On peut présumer que nos pauvres habitants n'y gagnèrent rien ; les historiens de Provence, rapportent que c'étaient partout des dévastations et des brigandages ; en admettant même que les maisons particulières fussent respectées, les champs n'en étaient pas moins ravagés, piétinés et devenus impropres à la culture. Le terroir de Rognes (2) fut plusieurs fois le théâtre des combats que se livraient journellement les Ligueurs et dans lesquels ceux-ci déployaient une valeur digne de la défense d'une meilleure cause. Telle fut l'action où le capitaine Dedons de Lambesc perdit la vie en poursuivant Beauregard, lieutenant de la Valette, qui s'était avancé jusqu'aux portes de la ville d'Aix, et avait fait quelques prisonniers entr'autres le procureur Dise. De Vins crie au capitaine Dedons : Avez-vous peur ? celui-ci répond à son chef : « J'iray si avant, dans l'occasion que j'y resteray. » Il reçut, en effet, un coup mortel ; Beauregard aussi tomba raide mort et ses soldats en désarroi, prirent la fuite. Il n'est pas jusqu'au cheval de Beauregard, qui ne se conduisit bravement : n'ayant plus de maître il retourna sur ses pas, gagna la Durance et alla se rendre aux portes de Pertuis.

Le même lieu vit se renouveler, plus tard, un autre combat, non moins singulier. De Vins poursuivait Montgaillard, il l'atteignit sur le coteau de la Trévaresse, auprès de Rognes, dit Gaufridy, qui raconte longuement cet épisode ; les chefs, à quelques pas les uns des autres, s'adressèrent des railleries et des insultes, ils en vinrent ensuite aux mains, on se battit avec acharnement, Montgaillard y trouva la mort ; la nuit sépara enfin les combattants. Ces chevaliers, qui usaient si souvent de représailles et de tous les droits de la guerre, oublièrent parfois leurs querelles et se

(1) August. Fabre, T. 3, p. 252.

(2) Gaufridy, Hist. de Prov. liv. 13, p. 642.

conduisaient galamment dans l'occasion. Ainsi de Vins rendit le corps de Montgaillard à la dame de La Valette qui le réclamait, en disant qu'au regard des dames toute hostilité doit cesser (1).

Les royalistes fuyant devant Besaudun cherchèrent un asile dans la citadelle de Rognes ; ils eurent un meilleur sort que ceux qui s'étaient réfugiés à Mallemort : enfermés dans l'église où ils auraient dû être en sûreté, ils furent, au contraire, égorgés sans pitié. Notre citadelle était en ce moment sous l'obéissance de La Valette, gouverneur de Provence, il ordonna d'utiles réparations aux remparts, à la forteresse et fit doubler les gardes des portes ; il ne profita point cependant de ces travaux de défense, un autre en bénéficia, au détriment des pauvres habitants de l'histoire desquels nous allons retracer une des pages les plus sombres.

II

Il arriva dans le pays un capitaine d'aventure, gascon d'origine et du nom de Lasalle, en tête d'une compagnie de cent hommes pour former la garnison de Rognes ; il était envoyé par le duc de Montmorency au secours de La Valette, dont le crédit et le prestige faiblissaient, tandis que les Ligueurs voyaient s'accroître leur puissance. Lasalle eut l'adresse de se rendre indépendant, décidé à se ranger ensuite de l'avis du plus fort. Cette alternative ne tarda pas à se présenter : le duc de Savoie, sollicité par la comtesse de Sault, entra en Provence ; on lui décerna le commandement des armées et de la police ; il se préparait à aller mettre le siège devant Salon, lorsque le capitaine Lasalle vint lui offrir la place de Rognes (2). Charles-Emmanuel fit grande parade de cette rémission, il dit, ajoute Gaufridy, qu'elle serait de bon augure pour son entreprise. Salon capitula, en effet, le 4 décembre 1590, et les succès du duc

(1) Gaufridy et Augustin Fabre.

(2) Papou, t. IV, p. 295.

de Savoie augmentèrent chaque jour. Pendant qu'il se rendait maître de presque toute la Provence, de graves événements se passaient à Rognes.

Lasalle, le nouveau commandant, avait chassé le capitaine Boyer et Bernard d'Agoult, fils d'Honoré. Il se déclare, lui, le seigneur, et, pour preuves, fait dresser une potence sur la place principale, où les gens qui font la moindre objection sont pendus sans pitié. Il s'empare de la caisse du trésorier et surcharge la communauté d'impôts. Les femmes et les filles sont déshonorées. Le sinistre capitaine n'établit point sa demeure dans le village, à la maison seigneuriale devenue déserte par suite de ses mauvais procédés ; il se fixe au sommet comme pour mieux enfermer le peuple dans ses serres de vautour. Sa récréation favorite est de se mettre à la fenêtre du château-fort, et de là, avec une arquebuse, il vise tous ceux qui ont le malheur de s'aventurer dans la plaine, sous le fatal observatoire. La désolation est générale, on cesse de cultiver ses champs, on se compte avec effroi ; pendant les longues soirées d'hiver, derrière les portes verrouillées, les habitants se racontent, à voix basse, l'agonie de tel misérable, les convulsions du pendu, mort en maudissant le tyran, et on se demande quel sera celui qui demain paiera son tribut à la force. Les femmes se cachent et pleurent en secret. Cette situation ne peut durer plus longtemps. A qui s'adresser pourtant, lorsque la province entière est ensanglantée par l'ambition des chefs et la haine des partis ? Le meilleur expédient était peut-être de se faire justice soi-même. Les pères de famille voulant, à tout prix, secouer ce joug d'ignominie, se réunissent la nuit et cherchent le moyen d'enlever le capitaine par un hardi coup de main, ou de le faire périr d'une façon quelconque. Cette tentative offrait bien des difficultés ; si elle échouait, on encourait une vengeance terrible et on s'exposait à voir la garnison tourner les armes contre la malheureuse population. Du reste, un seul être de Rognes, avait accès auprès de Lasalle, c'était Pierre Cadet (qu'on a supposé pour cette raison, être son barbier) ; il fallait le gagner à la cause commune et calmer les scrupules de sa conscience. On lui représente que seul il peut délivrer le pays de l'oppression ; on lui

promet une forte somme d'argent, ainsi qu'un cheval tout sellé pour l'emmener en lieu sûr.

Pierre Cadet, tout tremblant de la mission dont on l'a chargé, se rend près du commandant ; il le trouve penché à la fameuse fenêtre et ajustant un passant. Il y a tel moment où la vengeance réservée à Dieu seul, semble deviner pour un homme, un ordre impérieux de la volonté divine. Dans une seconde, le courageux Pierre l'a compris ; la vue du tyran prenant sa distraction accoutumée, centuple ses forces ; il le voit prêt à faire feu et, d'une main de fer étreignant le cou de Lasalle, il le précipite de cette fenêtre d'où lui-même avait fait tant de victimes.

Pierre Cadet prend garde d'éveiller les soupçons des soldats, il descend précipitamment de la citadelle, monte sur le cheval qui l'attend au Lion d'or, et s'enfuit au galop.

La joie est grande à Rognes lorsqu'on apprend cette nouvelle ; Bernard d'Agoult accourt, il rappelle en hâte celui qui avait délivré la communauté d'une si horrible oppression, et on fait des fêtes et des réjouissances à ce sujet, 1591.

Gaufridy mentionne la fin tragique de Lasalle (1), seulement, d'après lui, le gentilhomme gascon aurait été décapité ; mais comme il est avéré que bourgeois et manants tremblaient devant lui, il n'était guère possible de le faire prisonnier avant de lui ôter la vie ; d'ailleurs, une tradition constante nous apprend que le tyran, après avoir été étranglé, fut jeté par la fenêtre de la citadelle.

Le château fut immédiatement occupé par le capitaine Boyer, un des partisans du duc d'Epéron, qui conserva la place de Rognes, jusqu'à sa soumission au roi Henri IV. Lorsque le duc fut obligé d'abandonner le fort Saint-Eutrope à Lafin, chargé de pacifier la Provence, il fit conduire les pièces d'artillerie à Rognes, qu'il appelait sa fidèle citadelle. Elle le fut réellement pour lui, et nous ne pouvons guère nous expliquer cet attachement, étant donné le caractère inhumain du gouverneur de Provence ; c'était maintenant un gouverneur rebelle qui était poussé dans ses derniers

(1) Liv. 15, p. 854.

retranchements. Ne pouvant prendre la ville de Salon, dans laquelle était enfermé le comte de Carces, il se refugia vers Rognes. Cependant, des défections avaient lieu dans les rangs de son armée, ses lieutenants passaient dans le camp royaliste, les villes arboraient le drapeau fleurdelisé et se ralliaient au bon roi Henri. D'Epéron, désormais trop faible pour résister, quitta la province (1595). Le Parlement et le duc de Guise ordonnèrent la démolition des places qui lui appartenaient encore (1). Rognes était du nombre ; le seigneur reçut 20,000 livres d'indemnité et la fière forteresse perdit sa haute dentelure de créneaux qui se découpait sur le ciel bleu ; elle qui avait si bien protégé les habitants contre les attaques des Sarrasins, dut être démantelée lorsqu'elle eut servi de boulevard aux rebelles. Le Parlement décréta qu'on ne laisserait subsister que la fenêtre d'où le capitaine Lasalle avait été précipité. Au milieu des débris qui gisent à ses pieds, ce mur découronné est debout sur sa base de granit, bravant les orages séculaires, pour redire comment la peine du talion frappa ce grand coupable.



(1) C'étaient les citadelles de Brignoles, de Saint-Tropez, Riez et Saint-Maximin ; les châteaux d'Hyères, de Manosque, Rognes, le Puech (le Puy Sainte-Réparate), Montpahn et Saint-Paul-lès-Durance, la Tour de Beauvezet et celle de Thoramènes, etc. Papon, t. IV. p. 410.

CHAPITRE VII

Eglise paroissiale. — Confréries, Hôpital, fondations charitables.

I

L'église paroissiale actuelle a été construite en 1607-1610; elle n'a qu'une seule nef et aucune architecture extérieure. Une façade très ordinaire flanquée de deux tourelles terminées par des créneaux, une tour ou clocher, dont la coupole (achevée en 1870-71) s'harmonise par son style et la blancheur de ses pierres avec la façade, voilà toute l'ornementation extérieure de cette église. Le mur nord du bâtiment faisait partie de la ligne de remparts qui protégeait le village au midi, seulement, pour en assurer la solidité, on le soutint par des contreforts et on ouvrit la grande porte (1) du même côté que ces constructions; ce n'est qu'en 1866 qu'on a corrigé cette irrégularité en la plaçant à l'extrémité du bâtiment; la façade date aussi de cette époque.

Si notre église n'offre aucune ornementation extérieure, nos pères ont voulu y suppléer en la dotant de magnifiques autels (2); cette unique nef qui serait peut-être ailleurs un défaut, revêt ici un caractère particulier; à la première vue, l'œil est frappé par l'air de richesse que donnent les autels

(1) Elle fut construite en 1687 et coûta 375 liv. aux chanoines; ceux-ci supportèrent un tiers des dépenses qu'entraîna la construction de la nouvelle église. Ils donnaient, en outre, annuellement, la somme de 90 liv. pour l'entretien de l'église.

(2) Ils ont quelque analogie avec ceux de l'église de Saint-Maximin, une des plus belles du midi de la France. Les autels les plus remarquables de l'église de Rognes sont ceux de saint Roch et de saint Nicolas, dont les peintures sur bois sont fort anciennes et très bien conservées, ainsi que le bas-relief de l'autel de saint Denis.

latéraux, lesquels ont plus de relief sur les murailles nues et blanches, et la font ressembler à une sorte de *musée* religieux.

L'édifice reçoit le jour par huit fenêtres cintrées dont les verrières représentent différentes scènes de la vie de la sainte Vierge; à l'exception du vitrail du sanctuaire sur lequel est peinte l'image du Sacré-Cœur. La rose de la façade reproduit le couronnement de la Sainte-Vierge.

La nef comprend quatre arcades, dans chacune desquelles se trouve un autel; nous allons nous arrêter un instant devant chacun d'eux et abréger autant que possible cette étude qui sera plutôt une simple visite.

La première chose qui attire le regard, c'est en entrant par la grande porte, une plaque de marbre noir enchâssée dans un pilier et portant l'inscription commémorative de l'érection de l'église,

EGREII D · D · BONIF · DE
MONE · ET ANT · GA RAD EI
CANONICI · A QV E · RECTOR
PRIORÆ · GASPAR BERLÄER
IOANES AVDER ET MICH ·
REINVD COSS - GESTIENE
ET CO TRIBVENT POP · HOC
TE MPLVM PRISTINO FVDITVS
BELIS EVERSO · AD HONORE ·
D - O - M · NEC NO B · M · V · SVIS
SVMPTI - COTRVERE CEPER VS
IOANE - RIASS - VICARIO ANIS
M · D · C · VII ·

dont voici la traduction : « Les honorables seigneurs Boniface de Mons et Antoine Garidel, par la grâce de Dieu, chanoines d'Aix et recteurs du prieuré ; Gaspard Barlatier, Jean Auder et Michel Raynaud, consuls ; avec le concours du peuple, ont commencé à construire ce temple à leurs frais, à l'honneur du Dieu, très bon et très grand, ainsi que de la B. V. Marie, (l'ancien ayant été ruiné de fond en comble par les guerres). Sous le vicariat de Jean Riass, en 1607. »

En suivant la ligne de droite, on arrive devant l'autel de sainte Anne (1669), qui est entièrement doré, orné de quatre colonnes cannelées ; les statues de sainte Catherine, martyre et de sainte Cécile sont placées dans l'entre-colonnement ; celle de sainte Anne se détache en relief sur le rétable en bois dans une niche simulée, entourée de guirlandes. L'entablement, délicatement ouvragé, porte sur les colonnes et le rétable, au-dessus duquel règne une galerie que termine un couronnement, où l'on voit la statue de saint Joachim.

L'autel de saint Roch a été descendu de l'ancienne église de Saint-Martin ; il date du 16^m siècle ; il est surmonté par deux colonnes torsées en bois doré sur lesquelles pendent des feuilles de vigne et des raisins ; ces colonnes encadrent une peinture sur bois en trois petits panneaux reproduisant les patrons de l'autel : saint Roch, saint Georges et saint Clair, et au-dessous une autre peinture qui montre saint Clair faisant des exorcismes.

L'autel de saint Joseph est un des plus beaux de notre église, il est complètement doré ; aux colonnes torsées s'enroulent des feuilles de vigne et des raisins que becquettent des oiseaux : ruban de fruits variés dans l'entre-colonnement ; le tabernacle porte le nom de Jéhovah, inscrit dans un triangle rayonnant, ce qui fait présumer que la construction de cet autel date du 17^m siècle. Une toile très ordinaire, représentant la mort de saint Joseph, surmonte les gradins. Architrave, ornée d'entrelacs : au-dessus, deux anges assis et deux debout de chaque côté de la niche supérieure.

Autel de saint Blaise (1669) en bois doré ou imitation marbre : produit de l'effet dans son ensemble ; il est inachevé, puisqu'il manque de tabernacle. Quatre colonnes

corinthiennes égales et à piédestaux distincts dont les socles s'appuient à niveau du tombeau. Dans l'entrecolonnement, à droite, la statue de saint Jude, à gauche, celle de saint Sébastien. La corniche des colonnes, qui se continue sur toute la largeur de l'autel, abrite, au milieu, la statue de saint Blaise, de grandeur naturelle, mais dont la tête et les mains sont disproportionnées ; au dessus de la corniche, comme couronnement, est une sorte de bas-relief représentant le Père Eternel ; deux anges soutiennent une tiare sur le bas-relief, à côté duquel sont encore deux ornements dorés.

L'autel de saint Nicolas est placé à l'extrémité du chœur et dans le même sens que le maître-autel. Il ne reste de l'autel primitif de saint Nicolas (1535) que les deux colonnes torsées, d'ordre corinthien, dont les corniches supportent un tableau où se dessine encore le Père Eternel. Il reste également une peinture sur bois, divisée en trois panneaux sur lesquels on voit, au milieu, le Christ ayant à sa droite saint Nicolas, et à sa gauche sainte Barbe. Les gradins et le tombeau primitifs ont été remplacés par d'autres qui n'ont aucune valeur.

L'autel majeur (1635) occupe le fond du sanctuaire ; les gradins et le tombeau sont dorés, le reste est imitation marbre avec ornements et personnages dorés ; le style est absolument le même que celui de l'autel de saint Blaise, avec la différence qu'au point de vue du fini du travail et des proportions de l'ensemble, l'autel majeur est supérieur à l'autre. Six colonnes au fût cannelé et aux chapiteaux corinthiens, les deux extrêmes se confondent avec le mur, les autres sont réunies deux à deux, leurs piédestaux s'appuient sur le pavé ; les corniches s'élèvent en fronton, elles encadrent une toile dont le sujet est l'Assomption de la Sainte-Vierge ; au-dessus est un médaillon portant l'inscription : *Assumpta est Maria*, soutenu par deux anges appuyés sur le fronton ; deux autres anges debout et à côté, médaillons qu'achèvent des têtes séraphiques ; au-dessous, on voit en demi relief les statues de saint Denis et de saint Marcellin, et plus bas, s'ouvrent les portes de la sacristie.

Autel de saint Denys. C'est un autel vert et or, datant du

15^m siècle et de même style que celui de saint Nicolas auquel il sert de pendant. Les colonnes aux chapiteaux corinthiens et corniches de même ordre sont surmontées par une sorte de couronnement dans lequel apparaît saint Denys portant sa tête ; un magnifique bas-relief polychromé sert de rétable à l'autel et en fait la principale valeur ; ce bas-relief, taillé dans une seule pièce de bois, représente, au milieu saint Denys, et à ses côtés le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère, ces deux derniers tenant en leur main la palme du martyr ; leur tête est entourée du nimbe circulaire. Les gradins et le tabernacle seuls ont été renouvelés.

La chaire à prêcher est adossée au pilier qui se trouve à droite de la petite porte ; cette chaire fut acquise, en 1697, par Jean-Augustin de Ribbe, qui, après avoir consulté les prébendés, l'acheta des Dominicains ; elle est en noyer ; sur ses panneaux sont sculptés les principaux saints de l'ordre des Frères Prêcheurs : saint Dominique, saint Vincent Ferrier, etc., son abat-voix, très ouvragé, est terminé par unecroix.

Autel de la Vierge. Cet autel fut doré en 1662, d'après la demande des prieurs ou confrères ; les gradins sont de date récente. Quatre colonnes corinthiennes, un ange debout sur les deux colonnes antérieures ; la corniche supporte une niche dans laquelle est une statue de saint Dominique ; au dessus des gradins, peinture où la Vierge-Mère, entourée d'anges, distribue le Rosaire à des personnages s'avancant processionnellement ; parmi eux, on distingue saint Dominique, sainte Catherine de Sienne, le roi Louis XIII et Anne d'Autriche.

Autel de saint Eloi. Placé vis-à-vis de celui de saint Roch ; style semblable, mais mieux conservé, L'autel est surmonté d'une toile représentant saint Jean-Baptiste, saint Eloi et saint Antoine.

L'autel des âmes du Purgatoire est le plus simple de tous ; les colonnes encadrent une peinture sur laquelle on voit Jésus-Christ descendant dans le Purgatoire.

Nous ne pouvons clore cette revue de notre église sans saluer la famille harmonieuse, dont la sonnerie nous rend fiers à juste titre. La grosse cloche porte le nom de Notre-

Dame-de-Belvezet, elle est sobre en ornement, mais autour des faussures, précédée d'une croix très apparente, on lit cette inscription : *Ecce signum crucis, fugite partes adversæ* (1). Elle eut pour parrain M. Paul-Albert Barlatier de Saint-Suffren, 1^{er} consul, et pour marraine, demoiselle Julie-Françoise de Rognes ; figurent encore les noms de Aman Pellegrin, 2^{me} consul, de Pierre Anezin, 3^{me} consul et de Galopin, fondateur de la ville d'Aix, qui, en 1754, se rendit à Rognes et refondit cette cloche. Elle fut épargnée pendant la Révolution, sous le prétexte réel de nos pères qui objectèrent que seule *Mario sauvo terro* (c'était le nom vulgaire de la grosse cloche) pouvait se faire entendre des campagnes disséminées dans le terroir.

La seconde s'appelle Denise, elle a été refondue en 1727, par Huard, ouvrier dauphinois ; elle a aussi survécu à la Révolution, grâce à son attribution de sonner les heures ; Denise, quoique plus petite que Notre-Dame-de-Belvezet est beaucoup plus ornementée ; sur les faussures, elle porte cette légende expressive : *Dion, Rust, Eleu, super muros tuos Rogn, constitui custodes* (2) et le nom de son parrain, messire Jean-Baptiste-Isidore de Raphelis d'Agoult, seigneur de Rognes et de Valfère, accompagné d'une belle fleur de lys ; suivent les noms des consuls : sieurs Joseph Cadet, Pierre Simon et Charles Descaly. En dessous, est encore une série de croix et plus bas, une ceinture formée par un ramage servant presque de couronne à des images de saints.

La dernière cloche n'est point aussi ancienne, elle a été faite à Aix, par les frères Sabatier, en l'année 1828 ; sur les faussures on lit cette inscription : Denise-Adelaïde est mon nom, j'ai été bénite par Jean-Etienne-Barthelemy Michel, curé de la paroisse ; mon parrain est Joseph-Denis Gaudin, maire de Rognes, ma marraine, Adelaïde Barlatier. En dessous, règne tout autour une dentelle en relief nouée par

(1) « Voilà la croix du Seigneur, fuyez bandes ennemies. »

(2) « Rognes, j'ai établi gardiens sur tes murs les saints Denys, Rustique et Eleuthère. » En effet, le clocher est élevé sur le mur des remparts.

des glands. Jusqu'en 1789, les quatre fenêtres du clocher furent occupées, mais, les deux cloches que nous n'avons pas encore nommées, Marceline et la Merlussière (1) furent converties en monnaie à la Révolution ; une seule a été remplacée par Adelaïde et la fenêtre du midi est toujours veuve de sa mélodieuse habitante.

II

Chacun des autels ci-dessus nommé avait ses prieurs ou confrères qui administraient les revenus de l'autel, s'il y en avait, et disposaient des fonds provenant des quêtes ; ces prieurs étaient élus tous les ans par-devant le recteur, c'est encore à lui qu'ils rendaient compte de leur gestion.

Les confrères de Notre-Dame de Belvêzet étaient les consuls sortant de charge ; il y avait, en outre, la confrérie du Luminaire de Notre-Dame de Belvêzet, pour veiller à l'entretien de la lampe, qui devait brûler devant le Saint-Sacrement. La confrérie du Cierge pascal était instituée pour distribuer des aumônes aux nécessiteux aux fêtes de Pâques.

Lorsque la nouvelle église paroissiale fut achevée, quelques habitants, rivalisant de zèle, proposèrent d'établir une confrérie de Pénitents blancs ; ce vœu ayant été adopté à l'unanimité, on en fit part au Prieur des Pénitents blancs de l'Observance, à Aix ; celui-ci se rendit à Rognes, prêcha aux nouveaux confrères et installa un premier recteur. Les consuls assignèrent, pour lieu de réunion, à la confrérie, la chapelle de Saint-Denis qui, en 1567, avait été acquise de Jean Fabre au prix de 25 florins, et convertie en chapelle. La Communauté trop pauvre, dans la suite, pour fournir

(1) La *Merlussière* était ainsi appelée par sobriquet ; elle sonnait les vèpres qui se chantaient alors *journellement en carême* à 11 heures, et coïncidait avec l'heure du second déjeuner des hommes de la campagne ; ce repas étant toujours maigre en carême et composé le plus souvent de morue. les braves travailleurs avaient surnommé la *Merlussière*, la cloche qu'ils entendaient sonner à 11 heures.

